

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-01****TRANSPORTS ET MOBILITE****OBJET – Transports scolaires : approbation des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026****Nombre de membres :**

↔ En exercice : 49
↔ Présents : 39
↔ Représentés : 7
↔ Votants : 46

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE**ST-FIACRE-SUR-MAINE**

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :**AIGREFEUILLE-SUR-MAINE**

M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU

CLISSON

Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY

GORGES

M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :**LA HAYE-FOUASSIERE**

Mme Agnès PARAGOT

REMOUILLE

Mme Sandrine TEISSEIDRE

VIEILLEVIGNE

M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-01**TRANSPORTS ET MOBILITE****OBJET – Transports scolaires : approbation des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026**

Rapporteur : M. Alain BLAISE, vice-Président délégué aux Transports et aux Mobilités

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est compétente de droit pour organiser des services de transport urbain et/ou non urbain, sur son ressort territorial depuis le 1^{er} janvier 2018. Du fait de son statut, le budget Transports et Mobilité est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération peut décider, pour les élèves qui relèvent uniquement de son ressort territorial, de suivre la tarification régionale ou de définir sa propre tarification locale.

Depuis l'année scolaire 2019-2020, la Communauté d'agglomération a fait le choix de ne pas suivre la tarification régionale (établie à 110 € puis à 155 € pour tous les élèves quel que soit le niveau de scolarité, et avec une gratuité à partir du 3^{ème} enfant inscrit aux transports scolaires) afin de diminuer l'impact budgétaire sur le budget annexe d'une tarification unique.

De ce fait, les tarifs TTC appliqués pour les élèves du ressort territorial de la Communauté d'agglomération sont les suivants, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 170 € pour les primaires
- 200 € pour les secondaires.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la question de la tarification des transports scolaires a été étudiée en :

- Conseil d'exploitation Transports des 21 novembre 2024 et 15 janvier 2025
- Commission Finances du 18 décembre 2024
- Bureau communautaire du 4 février 2025

Lors de ces différentes séances, plusieurs scénarii ont été présentés, travaillés et débattus, à la fois portant sur l'augmentation de la participation familiale, sur l'effort budgétaire pour être à l'équilibre porté par le Budget principal de la Communauté d'agglomération, ainsi que sur les leviers de diminution du coût du transport.

Suite aux propositions formulées par le Conseil d'exploitation et la Commission Finances, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs transports scolaires 2025-2026 en prenant en compte le maintien d'une participation familiale à hauteur de 16 % des dépenses de fonctionnement, quel que soit le niveau de scolarité.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et suivants, L. 5211-10 et L. 5216-5,

VU l'avis de la Commission finances réunie le 18 décembre 2024,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation Transports réunis les 21 novembre 2024 et 15 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 4 février 2025,

Considérant la grille des tarifs transports scolaires, ci-annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 45	Voix contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

FIXE les tarifs des services de transports scolaires pour l'année scolaire 2025-2026, à destination des élèves relevant du ressort territorial de la Communauté d'agglomération, tels que ci-joints en annexes.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

**Tarifs des services de transports scolaires
Année scolaire 2025-2026**

Elève	Tarif annuel	Tarif annuel
	2025-2026	2025-2026
Primaire Intra Ressort Territorial	163,63 € HT	180 € TTC
Collégien / Lycéen Intra Ressort Territorial	195,45 € HT	215 € TTC
Duplicata	9,09 € HT	10 € TTC
Majoration pour inscription hors délai	27,27 € HT	30 € TTC
Tarif journée d'intégration ou laissez-passer	0 € HT	0 € TTC

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-02

CULTURE

OBJET – Espace culturel Le Quatrain : saison Bravoh ! 2025-2026 - approbation des tarifs des spectacles et des stages

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 39
☞ Représentés : 7
☞ Votants : 46

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Agnès PARAGOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

**Délibération n°25.03.2025-02****CULTURE****OBJET – Espace culturel Le Quatrain : saison BravoH ! 2025-2026 - approbation des tarifs des spectacles et des stages****Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture****EXPOSE DES MOTIFS**

Le Conseil communautaire, en séance du 28 mars 2023, a approuvé la nouvelle grille tarifaire des spectacles et stages de l'espace culturel Le Quatrain, applicables à compter du 1^{er} juin 2023.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver les tarifs des spectacles et des stages de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026 sur la base de ces tarifs et des conditions applicables.

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire n°28.03.2023-21 du 28 mars 2023 approuvant la nouvelle grille tarifaire des spectacles et stages de l'espace culturel du Quatrain à compter du 1^{er} juin 2023,

VU l'avis de la commission Tourisme-Culture réunie le mercredi 8 janvier 2025,

VU les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE les tarifs des spectacles de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026 tels que proposés en annexe, en application des tarifs approuvés par délibération du 28 mars 2023 et applicables depuis le 1^{er} juin 2023.

APPROUVE les stages de BRAVOH ! pour la saison 2025-2026, en application des tarifs approuvés par délibération du 28 mars 2023 et applicables depuis le 1^{er} juin 2023, comme suit :

→ 5 stages parent-enfant ou stages individuels (1h<>4h) maximum

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

Titre du spectacle	Séance (sous réserve de modification)	Cie	Tarif
Va falloir toujours toujours	vendredi 10 octobre 2025	Cie La Parenthèse (Fra/Québec)	tarif scolaire
Va falloir toujours toujours	vendredi 10 octobre 2025	Cie La Parenthèse (Fra/Québec)	tarif scolaire
Va falloir toujours toujours	dimanche 12 octobre 2025	Cie La Parenthèse (Fra/Québec)	tarif unique
Anatomy of freedom	mercredi 5 novembre 2025	Cie NGC25	tarif unique
Mes nouvelles chaussures (Esp)	mercredi 12 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Mes nouvelles chaussures (Esp)	mercredi 12 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif unique
Mes nouvelles chaussures (Esp)	jeudi 13 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Mes nouvelles chaussures (Esp)	jeudi 13 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Mes nouvelles chaussures (Esp)	jeudi 13 novembre 2025	Cie Tian Gombau (Esp)	tarif scolaire
Viva !	dimanche 16 novembre 2025	La Loquace Cie	tarif unique
Fuites pour flûtes	dimanche 30 novembre 2025	cirque des petites natures	tarif unique
Eclipse	mardi 02 décembre	cirque des petites natures	tarif unique
Le procès Jeanne Bloch	mardi 09 décembre	Cie Harmonie communale	tarif unique
Carmen	mercredi 17 décembre 2025	Ballet Julien Lestel	tarif unique
On va s'aimer	vendredi 16 janvier 2026	Cie Ami-Amie	tarif unique
Le Sacre de Lila	vendredi 23 janvier 2026	Cie Destins Croisés (Québec)	tarif unique
Un beau jour	mercredi 28 janvier 2026	Cie à	tarif unique
Traces	mercredi 4 février ou samedi 7 mars 2026	Cie S'Poart	tarif unique
Parler Pointu	jeudi 12 février 2026	Studio 21	tarif unique
L'Abolition des privilèges	mercredi 4 mars 2026	Cie Le Royal Velour	tarif unique
Néon	jeudi 12 mars 2026	Cie CRC - Yvann Alexandre	tarif unique
Tendre Carcasse	vendredi 20 mars 2026	Cie F Arthur Perole	tarif unique
Le repas des gens	vendredi 27 mars 2026	Cie l'Entreprise	tarif unique
Les Héroïdes	mercredi 1 avril 2026	Cie Brutaflor	tarif unique
3 Petites Fugues mathématiques	dimanche 5 avril 2026	Chiendent théâtre	tarif unique
Les filles ne sont pas des poupées de Chiffon	mercredi 8 avril 2026	Cie La Rousse	<u>tarif spécial</u>
Les filles ne sont pas des poupées de Chiffon	jeudi 09 avril 2026	Cie La Rousse	tarif scolaire
Les filles ne sont pas des poupées de Chiffon	jeudi 09 avril 2026	Cie La Rousse	tarif scolaire
Coffre	mardi 28 avril 2026	Cie Label Brut	tarif scolaire
Coffre	mardi 28 avril 2026	Cie Label Brut	tarif scolaire
Coffre	mercredi 29 avril 2026	Cie Label Brut	tarif scolaire
Coffre	mercredi 29 avril 2026	Cie Label Brut	tarif unique
PSG4ever	mai-26	La compagnie du terrain	tarif unique
<i>soirée petite forme de danse avec "Attendez-moi" + une autre forme petite dolto</i>	<i>en cours</i>	<i>Cie la bazooka</i>	<i>tarif unique</i>
<i>petite dolto</i>	<i>en cours</i>	<i>Elsa Imbert</i>	<i>tarif unique</i>
<i>petite dolto</i>	<i>en cours</i>	<i>Elsa Imbert</i>	tarif scolaire

<i>impuls</i>		<i>Cie Farfeloup</i>	<i>tarif unique</i>
<i>impuls</i>		<i>Cie Farfeloup</i>	tarif scolaire
<i>Spectacle présentation de saison</i>	<i>en cours</i>	<i>première semaine de juin 2025</i>	<i>gratuit</i>

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-03

CULTURE

OBJET – Approbation d’un tarif pour le montage de gradins mobiles auprès des communes du territoire CSMA à compter du 1^{er} avril 2025

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 39
☞ Représentés : 7
☞ Votants : 46

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Agnès PARAGOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-03**CULTURE****OBJET – Approbation d'un tarif pour le montage de gradins mobiles auprès des communes du territoire CSMA à compter du 1^{er} avril 2025****Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de ses statuts, CSMA dispose d'une compétence en matière d'actions culturelles, qui consiste à la fois à proposer une programmation culturelle, et à soutenir l'organisation de manifestations culturelles et des évènementiels visant un large public et intéressant plusieurs communes.

Depuis plusieurs années, le déploiement de la saison culturelle s'effectue dans les communes de l'agglomération, dont le niveau d'équipement technique est disparate. La communauté d'agglomération a donc procédé à différents achats de matériels, notamment scéniques. Fin 2024, CSMA a fait l'acquisition de gradins mobiles, partiellement financés par une subvention du Département de Loire-Atlantique.

Cet ensemble de matériel est mobilisé par le service Culture lors de ces spectacles. Un quart de la saison Bravoh ! est réalisé en communes, pour cette saison 2024-2025 et à l'occasion de Topos. En dehors de ces dates, et sous certaines conditions, il est proposé que les communes puissent disposer de ces équipements à titre gratuit, à l'exception des gradins qui requièrent une prestation technique particulière pour être montés dans les règles de l'art, pour un montant forfaitaire de 100€, qui correspond globalement au coût de main d'œuvre. Ces emprunts seront formalisés par des conventions de mise à disposition.

DELIBERATION**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 portant modification des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,**VU** l'avis de la commission Tourisme-Culture réunie le mercredi 13 novembre 2024,**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :****Suffrages exprimés :**

Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

FIXE le tarif forfaitaire de 100€ TTC pour le montage des gradins mobiles à destination des 16 communes du territoire CSMA.**DIT** que ce tarif s'appliquera à compter du 1^{er} avril 2025.**DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-04

CULTURE

OBJET – Convention de partenariat pluriannuel SIEG avec l’association Partition à 4 – période 2025-2027

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 39
↺ Représentés : 7
↺ Votants : 46

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU

CLISSON

Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY

GORGES

M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

LA HAYE-FOUASSIERE

Mme Agnès PARAGOT

REMOUILLE

Mme Sandrine TEISSEIDRE

VIEILLEVIGNE

M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-04

CULTURE

OBJET – Convention de partenariat pluriannuel SIEG avec l'association Partition à 4 – période 2025-2027

Rapporteur : M. Vincent MAGRE, Vice-Président délégué au Tourisme - Culture

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses compétences, CSMA assure la prise en charge des temps d'enseignement musical en milieu scolaire et sur les temps de loisirs. Cette prise en charge se matérialise dans des conventions SIEG (service d'intérêt économique général) conclues avec les associations proposant des activités de découverte, d'enseignement et de développement de la musique.

3 conventions ont porté sur l'année scolaire 2023-2024, avec les associations Sol en Vigne, Artissimo et Partition à 4.

Afin d'offrir aux écoles une lisibilité financière à moyen terme, les nouvelles conventions portent sur une durée de 3 ans, ce qui permet de couvrir complètement les trois années scolaires suivantes, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. En raison de la fusion de Sol en Vigne et Artissimo en une seule structure dénommée Vibrations, seules deux conventions sont conservées.

Le montant annuel versé par CSMA aux associations est constitué par :

- Une subvention variable fléchée sur le volume des interventions en milieu scolaire. A la date de signature de la convention, ces heures d'interventions sont subventionnées 47 € / heure
- Une subvention variable fléchée sur le nombre d'élèves issus du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Une subvention d'aide au fonctionnement comprenant :
 - ⇒ Une part fixe
 - ⇒ Une part variable de 100 000 € répartie entre les deux écoles de musique de l'agglomération en proportion de leur nombre d'élèves.

Conformément à la réglementation, les associations fourniront leurs comptes annuels de l'exercice écoulé.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les modalités de versement demeurent similaires à la convention précédente, avec un acompte et un solde, versés en avril et en mai 2025.

A compter de l'année scolaire 2025-2026, qui débute le 1^{er} juillet 2025, les modalités de versement de la subvention sont établies comme suit :

- Acompte de 50% en novembre de l'année N-1, correspondant à la moitié des dépenses prévisionnelles annuelles du programme d'action
- Solde de la subvention sur le second trimestre de l'année N, sur la base du bilan annuel transmis par l'association faisant état des dépenses réellement effectuées en année N-1

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat pluriannuel SIEG avec l'association Partition à 4.

DELIBERATION

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE),

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10, L1611-4 et L2311-7,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la circulaire n° INTB0800133C, 4 juill. 2008, relative à l'application par les collectivités territoriales des règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises chargées de la gestion d'un SIEG,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 approuvant les nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat pluriannuel avec l'association Partition à 4, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE la convention de partenariat pluriannuel SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) avec l'association Partition à 4 qui régit les modalités de mise en œuvre des missions économiques d'intérêt général pour lesquelles Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé de mandater l'association, ainsi que l'attribution de subvention qui en découlent.

PRECISE que pour l'année scolaire 2024-2025, la participation de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'établit à 99 548.12 € décomposé comme suit :

- Subvention variable fléchée sur le volume des interventions en milieu scolaire : 9 893,50 €
- Subvention variable fléchée sur le nombre d'élèves issus du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo : 21 896€ (161 élèves x 136€)
- Subvention d'aide au fonctionnement comprenant :
 - ⇒ Part fixe : 40 000€
 - ⇒ Part variable de 100 000 € répartie entre les deux écoles de musique de l'agglomération en proportion de leur nombre d'élèves : 27 758.62€

PRECISE que pour l'année scolaire 2025-2026 la participation de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'établit à 49 774,06 € (crédits inscrits au BP25) décomposé comme suit :

- ⇒ Acompte de 50 % de l'année N-1

PRECISE que la présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3 ans. Son terme est donc fixé au 31 décembre 2027.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association Partition à 4.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUEL

Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)

Entre

Clisson Sèvre et Maine Agglo, dont le siège est situé 13 rue des Ajoncs, 44190 Clisson, représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2024 et désignée sous le terme « CSMA », d'une part,

Et

L'association Partition à 4, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 24 avenue des Acacias 44140 Aigrefeuille-sur-Maine représentée par Kevin SMOUTS-Fanny COTTARD-Anne GOURAUD - Jean-Louis RICHARD ses co-présidents, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de son objet social, tel que défini dans ses statuts en date du 1er aout 2022, l'association Partition à4 a pour objet de :

- rendre accessible les pratiques musicales à tous
- développer les pratiques collectives
- favoriser la proximité de ses lieux d'enseignement
- promouvoir la culture musicale en participant activement à toutes manifestations, festivals, concerts

De par leur nature, ses services sont appelés à bénéficier à un public se trouvant, de manière permanente ou temporaire, dans une situation de besoin de service, ainsi qu'à répondre à un réel besoin d'intérêt général ;

Cet engagement s'inscrit dans une politique sociale consacrée aux habitants du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, politique publique reconnue d'utilité générale ;

Conformément à ses statuts, approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024, la Communauté d'agglomération est compétente pour la « prise en charge des temps d'enseignement musical en milieu scolaire pour les cours élémentaires et sur les temps de loisirs ».

CSMA a en conséquence décidé de conclure la présente convention afin de :

- Maintenir la proximité et la qualité du service rendu aux enfants et famille du territoire ;
- Renforcer le partenariat avec les associations locales pour la mise en place du projet associatif tel qu'il est défini dans leurs statuts,
- Préciser aux associations certaines conditions liées à l'exécution de ces missions de service public,

En outre, la reconnaissance de la qualité de SIEG du service rendu par les associations locales participe d'une attention particulière au développement d'un service public de proximité ayant vocation à accueillir de manière collective les habitants de son territoire.

Par la présente convention, Clisson Sèvre et Maine Agglo mandate l'association Partition à 4 pour l'exercice de cette mission, et concrétise, de fait, la reconnaissance d'un SIEG culturel sur le territoire communautaire ;

Corrélativement, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à accompagner financièrement l'action de l'association Partition à 4 pour la mise en œuvre de son programme d'actions tel que précité.

DEFINITIONS

Année scolaire : Il est entendu par le terme année scolaire l'exercice ayant lieu chaque année du 1^{er} juillet au 30 juin. Il correspond au rythme des activités d'enseignement en général, et des écoles de musique en particulier. A ce titre, elle s'établit « à cheval » sur deux années civiles. L'année de la rentrée scolaire est désignée par convention comme l'année civile N-1 et sa fin correspond à l'année civile N.

Année civile / exercice budgétaire : Il est entendu par ces deux terme l'année civile, s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régir les modalités de mise en œuvre des missions économiques d'intérêt général pour lesquelles Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé de mandater l'association, dans le cadre d'un partenariat pluriannuel, ainsi que l'attribution de subvention qui en découlent.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

La convention est conclue pour une durée de 3ans. Son terme est donc fixé au 31 décembre 2027. Elle n'est pas reconductible à l'issue de ce délai. Le renouvellement de ce partenariat devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, Clisson Sèvre et Maine Agglo entend confier à l'association la mise en œuvre des missions économiques d'intérêt général en matière culturelle, répondant à son objet social ainsi qu'à son plan d'actions précités.

Clisson Sèvre et Maine Agglo entend, de fait, offrir à ses habitants une offre conséquente en matière de cours de musique, dans les meilleures conditions pour eux.

Pour cela, l'association s'engage, pour la mise en œuvre de ce SIEG et dans le cadre du mandat que Clisson Sèvre et Maine Agglo lui confie, à :

- Encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité, la découverte et la diversité des approches, tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline ;
- Favoriser les pratiques collectives
- Inscrire dans la durée l'acquisition des compétences ;
- Concilier les démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine ;
- Tracer un chemin dans la réalité multiple de la vie artistique d'aujourd'hui ;
- Favoriser les liens entre les arts.
- Diversifier les disciplines et esthétiques, autant que possible (danses, théâtre, musiques actuelles amplifiées, ...).
- Développer le partenariat avec l'éducation nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle ;
- Renforcer des liens entre les établissements d'enseignement et la pratique amateur locale.
- Favoriser l'accès à tous les publics, y compris des publics éloignés, par exemple en lien avec un handicap

ARTICLE 4 - DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

4.1 conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 1, la subvention communautaire est évaluée à 99 548,12 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel par des transferts entre nature de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de

déplacement... à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total.

L'association notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 mars de l'année en cours.

Tous les frais relatifs aux bâtiments et à leur occupation sont réputés réglés par la signature d'une convention distincte de mise à disposition des bâtiments

4.2 Certaines dépenses peuvent également entrer en ligne de compte dans la détermination de l'aide financière octroyée (postes liés à l'exercice de l'activité d'accueil, services extérieurs, charges diverses ...).

Le versement de la subvention, conformément à l'article 5, ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par CSMA de ces modifications.

Tous les frais relatifs aux bâtiments et à leur occupation sont réputés réglés par la signature d'une convention distincte de mise à disposition des bâtiments.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

5.1 Montant de la subvention :

Le montant annuel versé par CSMA dans le cadre de son exercice budgétaire, à l'association, est constitué par :

- Une subvention variable fléchée sur le volume des interventions en milieu scolaire.

Une convention tripartite entre Partition à 4, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire-Atlantique fixe les modalités de calcul des heures éligibles à cette subvention. A la date de signature de la présente convention, ces heures d'intervention sont subventionnées 47 € / heure. Pour information, le montant pour l'année scolaire 2024-2025 s'établit à 9 893.5 €

- Une subvention variable fléchée sur le nombre d'élèves issus du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo de 136 € / élève en 2025, et de 138€ à partir de 2026. Pour information, le montant pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à 21 896€ (161 élèves x 136€).

- Une subvention d'aide au fonctionnement comprenant :
 - ⇒ Une part fixe de 40.000€ en 2025 puis de 46 052 € à partir de 2026
 - ⇒ Une part variable de 100.000 € répartie entre les deux écoles de l'agglomération en proportion de leur nombre d'élèves. Pour information, le montant pour l'année scolaire 2024-2025 s'établit à 27 758,62€.

Le montant total de la subvention, pour l'année scolaire 2024-2025, est de 99 548,12 €

5.2 Acompte

A compter de l'année scolaire 2025-2026, qui débutera au 1^{er} juillet 2025 et prendra fin le 30 juin 2026, le versement de l'acompte s'effectuera en novembre de l'année N-1. Il correspondra à la moitié des dépenses prévisionnelles annuelles du programme d'action. Pour l'année scolaire 2024-25, les modalités d'acompte demeurent identiques à la précédente convention.

5.3 Solde - Régularisation

L'association adressera en début d'année, et au plus tard avant le 31 mars, à CSMA le bilan annuel faisant état des dépenses réellement effectuées et des dépenses prévisionnelles jusqu'au 30 juin, pour le compte de l'année scolaire en cours. La régularisation sera calculée sur la base du bilan annuel. A la lecture de ce bilan, CSMA régularisera son versement, en plus ou en moins, dans le courant du second trimestre de l'année N.

La subvention est imputée au chapitre 65, compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

- Code établissement :
- Code guichet :
- Numéro de compte :

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le comptable assignataire est Monsieur le Comptable public du Service de gestion comptable du Vignoble.

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- le rapport d'activité
- les documents prévisionnels et réalisés transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'association communique sans délai à CSMA la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou, informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

ARTICLE 8 - ÉVALUATION

CSMA procède au cours de l'année civile correspondant à son exercice budgétaire, avant le 31 décembre de chaque année et conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif. Cette évaluation sera conduite avec pour référentiel le programme d'actions déclaré par l'association, et qui justifie la participation financière de CSMA.

ARTICLE 9 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

CSMA contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Dans ce cadre ainsi que dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8 de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par CSMA. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

En cas de constatation d'un trop perçu par l'association, le montant de subvention peut être réinterrogé afin de respecter l'interdiction de surcompensation propre au SIEG et, pour CSMA, de garantir sa bonne gestion des deniers publics.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association, CSMA pourra réviser le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La CSMA en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé en des termes identiques par CSMA et l'association.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

La modification ne prend effet que lorsque les 2 parties à la convention ont approuvé les modifications dans les mêmes termes, dans le respect des modalités de signature propres à chacune des 2 parties.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit. Cette résiliation sera effective à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Cette résiliation pour non-respect des obligations ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité de résiliation.

La présente convention pourra être résiliée pour motif d'intérêt général ; la résiliation ouvrira alors droit au versement d'une indemnité de résiliation, conformément à la réglementation en vigueur.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de non-respect des règles relatives à la perception de minimis par l'association.

ARTICLE 13 – RECOURS - Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de NANTES.

Le

Pour l'association Partition à4
Les co-présidents,

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo,
Le Président,

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-05

CULTURE

OBJET – Convention de partenariat pluriannuel SIEG avec l’association Vibrations – période 2025-2027

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 39
↺ Représentés : 7
↺ Votants : 46

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT,

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISDON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU

CLISSON

Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY

GORGES

M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

LA HAYE-FOUASSIERE

Mme Agnès PARAGOT

REMOUILLE

Mme Sandrine TEISSEIDRE

VIEILLEVIGNE

M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-05

CULTURE

OBJET – Convention de partenariat pluriannuel SIEG avec l’association Vibrations – période 2025-2027

Rapporteur : M. Vincent MAGRE, Vice-Président délégué au Tourisme - Culture

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de ses compétences, CSMA assure la prise en charge des temps d’enseignement musical en milieu scolaire et sur les temps de loisirs. Cette prise en charge se matérialise dans des conventions SIEG (service d’intérêt économique général) conclues avec les associations proposant des activités de découverte, d’enseignement et de développement de la musique.

3 conventions ont porté sur l’année scolaire 2023-2024, avec les associations Sol en Vigne, Artissimo et Partition à 4.

Afin d’offrir aux écoles une lisibilité financière à moyen terme, les nouvelles conventions portent sur une durée de 3 ans, ce qui permet de couvrir complètement les trois années scolaires suivantes, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. En raison de la fusion de Sol en Vigne et Artissimo en une seule structure dénommée Vibrations, seules deux conventions sont conservées.

Le montant annuel versé par CSMA aux associations est constitué par :

- Une subvention variable fléchée sur le volume des interventions en milieu scolaire. A la date de signature de la convention, ces heures d’intervention sont subventionnées 47 € / heure
- Une subvention variable fléchée sur le nombre d’élèves issus du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Une subvention d’aide au fonctionnement comprenant :
 - ⇒ Une part fixe
 - ⇒ Une part variable de 100 000 € répartie entre les deux écoles de musique de l’agglomération en proportion de leur nombre d’élèves.

Conformément à la réglementation, les associations fourniront leurs comptes annuels de l’exercice écoulé.

Pour l’année scolaire 2024-2025, les modalités de versement demeurent similaires à la convention précédente, avec un acompte et un solde, versés en avril et en mai 2025.

A compter de l’année scolaire 2025-2026, qui débute le 1^{er} juillet 2025, les modalités de versement de la subvention sont établies comme suit :

- Acompte de 50% en novembre de l’année N-1, correspondant à la moitié des dépenses prévisionnelles annuelles du programme d’action
- Solde de la subvention sur le second trimestre de l’année N, sur la base du bilan annuel transmis par l’association faisant état des dépenses réellement effectuées en année N-1

Il est proposé au Conseil communautaire d’approuver la convention de partenariat pluriannuel SIEG avec l’association Vibrations.

DELIBERATION

VU le Traité sur le fonctionnement de l’Union Européenne (TFUE),

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10, L1611-4 et L2311-7,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l’application de l’article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la circulaire n° INTB0800133C, 4 juill. 2008, relative à l’application par les collectivités territoriales des règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques aux entreprises chargées de la gestion d’un SIEG,

VU l’arrêté préfectoral du 19 décembre 2024 approuvant les nouveaux statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,



CONSIDERANT les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

CONSIDERANT le projet de convention de partenariat pluriannuel avec l'association Vibrations, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la convention de partenariat pluriannuel SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) avec l'association Vibrations qui régit les modalités de mise en œuvre des missions économiques d'intérêt général pour lesquelles Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé de mandater l'association, ainsi que l'attribution de subvention qui en découle.

PRECISE que pour l'année scolaire 2024-2025, la participation de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'établit à 259 759.38 € décomposé comme suit :

- subvention variable fléchée sur le volume des interventions en milieu scolaire : 36 754€
- subvention variable fléchée sur le nombre d'élèves issus du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo : 58 660€ (419 élèves x 140€)
- subvention d'aide au fonctionnement comprenant :
 - ⇒ part fixe : 92 104€
 - ⇒ part variable de 100 000 € répartie entre les deux écoles de musique de l'agglomération en proportion de leur nombre d'élèves : 72 241,38€

PRECISE que pour l'année scolaire 2025-2026 la participation de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'établit 129 879.69 € (crédits inscrits au BP25) décomposé comme suit :

- ⇒ Acompte de 50 % de l'année N-1

PRECISE que la présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3 ans. Son terme est donc fixé au 31 décembre 2027.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association Vibrations.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUEL

Service d'Intérêt Economique Général (SIEG)

Entre

Clisson Sèvre et Maine Agglo, dont le siège est situé 13 rue des Ajoncs, 44190 Clisson, représentée par son Président, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2024 et désignée sous le terme « CSMA », d'une part,

Et

L'association Vibrations, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 26 rue de la Madeleine 44190 CLISSON représentée par ses présidents M. Jean-Sébastien LE BRIZAUT, M. Philippe LETOURNEAU, et désignée sous le terme « l'association », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de son objet social, tel que défini dans ses statuts en date du 12 juin 2024, l'association VIBRATIONS a pour objet, sur une partie du territoire de l'agglomération CLISSON SEVRE ET MAINE :

- La découverte, l'enseignement et le développement des techniques musicales et vocales par des cours de musique théorique, instrumentale et chorale à travers de cours individuels ou collectifs,
- Favoriser la promotion et la démocratisation de la musique et du chant en tant que moyens de culture et de loisirs.

De par leur nature, ses services sont appelés à bénéficier à un public se trouvant, de manière permanente ou temporaire, dans une situation de besoin de service, ainsi qu'à répondre à un réel besoin d'intérêt général ;

Cet engagement s'inscrit dans une politique sociale consacrée aux habitants du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, politique publique reconnue d'utilité générale ;

Conformément à ses statuts, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2024, la Communauté d'agglomération est compétente pour la « prise en charge des temps d'enseignement musical en milieu scolaire pour les cours élémentaires et sur les temps de loisirs ».

CSMA a en conséquence décidé de conclure la présente convention afin de :

- Maintenir la proximité et la qualité du service rendu aux enfants et famille du territoire ;
- Renforcer le partenariat avec les associations locales pour la mise en place du projet associatif tel qu'il est défini dans leurs statuts,
- Préciser aux associations certaines conditions liées à l'exécution de ces missions de service public,

En outre, la reconnaissance de la qualité de SIEG du service rendu par les associations locales participe d'une attention particulière au développement d'un service public de proximité ayant vocation à accueillir de manière collective les habitants de son territoire.

Par la présente convention, Clisson Sèvre et Maine Agglo mandate l'association Vibrations pour l'exercice de cette mission, et concrétise, de fait, la reconnaissance d'un SIEG culturel sur le territoire communautaire ;

Corrélativement, Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à accompagner financièrement l'action de l'association Vibrations pour la mise en œuvre de son programme d'actions tel que précité.

DEFINITIONS

Année scolaire : Il est entendu par le terme année scolaire l'exercice ayant lieu chaque année du 1^{er} juillet au 30 juin. Il correspond au rythme des activités d'enseignement en général, et des écoles de musique en particulier. A ce titre, elle s'établit « à cheval » sur deux années civiles. L'année de la rentrée scolaire est désignée par convention comme l'année civile N-1 et sa fin correspond à l'année civile N.

Année civile / exercice budgétaire : Il est entendu par ces deux terme l'année civile, s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régir les modalités de mise en œuvre des missions économiques d'intérêt général pour lesquelles Clisson Sèvre et Maine Agglo a décidé de mandater l'association, dans le cadre d'un partenariat pluriannuel, ainsi que l'attribution de subvention qui en découlent.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. Son terme est donc fixé au 31 décembre 2027. Elle n'est pas reconductible à l'issue de ce délai. Le renouvellement de ce partenariat devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

Par la présente convention, Clisson Sèvre et Maine Agglo entend confier à l'association la mise en œuvre des missions économiques d'intérêt général en matière culturelle, répondant à son objet social ainsi qu'à son plan d'actions précités.

Clisson Sèvre et Maine Agglo entend, de fait, offrir à ses habitants une offre conséquente en matière de cours de musique, dans les meilleures conditions pour eux.

Pour cela, l'association s'engage, pour la mise en œuvre de ce SIEG et dans le cadre du mandat que Clisson Sèvre et Maine Agglo lui confie, à :

- Encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité, la découverte et la diversité des approches, tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline ;
- Favoriser les pratiques collectives
- Inscrire dans la durée l'acquisition des compétences ;
- Concilier les démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine ;
- Tracer un chemin dans la réalité multiple de la vie artistique d'aujourd'hui ;
- Favoriser les liens entre les arts.
- Diversifier les disciplines et esthétiques, autant que possible (dances, théâtre, musiques actuelles amplifiées, ...).
- Développer le partenariat avec l'éducation nationale, pour favoriser l'accès d'un plus grand nombre d'élèves à l'éducation artistique et culturelle ;
- Renforcer des liens entre les établissements d'enseignement et la pratique amateur locale.
- Favoriser l'accès à tous les publics, y compris des publics éloignés, par exemple en lien avec un handicap

ARTICLE 4 - DÉTERMINATION DU COÛT DE L'ACTION

4.1 conformément au budget prévisionnel figurant à l'annexe 1, la subvention communautaire est évaluée à 259 759,38 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel par des transferts entre nature de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel, les frais de déplacement... à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total.

L'association notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 31 mars de l'année en cours.

Tous les frais relatifs aux bâtiments et à leur occupation sont réputés réglés par la signature d'une convention distincte de mise à disposition des bâtiments

4.2 Certaines dépenses peuvent également entrer en ligne de compte dans la détermination de l'aide financière octroyée (postes liés à l'exercice de l'activité d'accueil, services extérieurs, charges diverses ...).

Le versement de la subvention, conformément à l'article 5, ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par CSMA de ces modifications.

Tous les frais relatifs aux bâtiments et à leur occupation sont réputés réglés par la signature d'une convention distincte de mise à disposition des bâtiments.

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

5.1 Montant de la subvention :

Le montant annuel versé par CSMA dans le cadre de son exercice budgétaire, à l'association, est constitué par :

- Une subvention variable fléchée sur le volume des interventions en milieu scolaire.

Une convention tripartite entre Vibrations, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire-Atlantique fixe les modalités de calcul des heures éligibles à cette subvention. A la date de signature de la présente convention, ces heures d'intervention sont subventionnées 47 € / heure. Pour information, le montant pour l'année scolaire 2024-2025 s'établit à 36 754 € en 2025.

- Une subvention variable fléchée sur le nombre d'élèves issus du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo de 140 € / élève en 2025, et de 138€ à partir de 2026. Pour information, le montant pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à 58.660€ en 2025 (419x140 €)

- Une subvention d'aide au fonctionnement comprenant :

⇒ Une part fixe de 92 104€

⇒ Une part variable de 100.000 € répartie entre les deux écoles de l'agglomération en proportion de leur nombre d'élèves. Pour information, le montant pour l'année scolaire 2024-2025, elle s'établit à 72.241,38€

Le montant total de la subvention, pour cette année scolaire 2024-2025, est de 259 759.38€.

5.2 Acompte

A compter de l'année scolaire 2025-2026, qui débutera au 1^{er} juillet 2025 et prendra fin le 30 juin 2026, le versement de l'acompte s'effectuera en novembre de l'année N-1. Il correspondra à la moitié des dépenses prévisionnelles annuelles du programme d'action. Pour l'année scolaire 2024-25, les modalités d'acompte demeurent identiques à la précédente convention.

5.3 Solde - Régularisation

L'association adressera en début d'année, et au plus tard avant le 31 mars, à CSMA le bilan annuel faisant état des dépenses réellement effectuées et des dépenses prévisionnelles jusqu'au 30 juin, pour le compte de l'année scolaire en cours. La régularisation sera calculée sur la base du bilan annuel. A la lecture de ce bilan, CSMA régularisera son versement, en plus ou en moins, dans le courant du second trimestre de l'année N.

La subvention est imputée au chapitre 65, compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

La contribution financière sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur.

- Code établissement :
- Code guichet :
- Numéro de compte :

L'ordonnateur de la dépense est Monsieur Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Le comptable assignataire est Monsieur le Comptable public du Service de gestion comptable du Vignoble.

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque année scolaire les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel.
- le rapport d'activité
- les documents prévisionnels et réalisés transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'association communique sans délai à CSMA la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou, informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

ARTICLE 8 - ÉVALUATION

CSMA procède au cours de l'année civile correspondant à son exercice budgétaire, avant le 31 décembre de chaque année et conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif. Cette évaluation sera conduite avec pour référentiel le programme d'actions déclaré par l'association, et qui justifie la participation financière de CSMA.

ARTICLE 9 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

CSMA contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Dans ce cadre ainsi que dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 8 de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par CSMA. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

En cas de constatation d'un trop perçu par l'association, le montant de subvention peut être réinterrogé afin de respecter l'interdiction de surcompensation propre au SIEG et, pour CSMA, de garantir sa bonne gestion des deniers publics.

ARTICLE 10 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association, CSMA pourra réviser le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La CSMA en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé en des termes identiques par CSMA et l'association.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et les toutes les conséquences qu'elle emporte.

La modification ne prend effet que lorsque les 2 parties à la convention ont approuvé les modifications dans les mêmes termes, dans le respect des modalités de signature propres à chacune des 2 parties.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit. Cette résiliation sera effective à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Cette résiliation pour non-respect des obligations ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité de résiliation.

La présente convention pourra être résiliée pour motif d'intérêt général ; la résiliation ouvrira alors droit au versement d'une indemnité de résiliation, conformément à la réglementation en vigueur.

La présente convention sera également résiliée de plein droit en cas de non-respect des règles relatives à la perception de minimis par l'association.

ARTICLE 13 – RECOURS - Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de NANTES.

Le

Pour l'association VIBRATIONS
Les présidents,

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo,
Le Président,

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-06

FAMILLE

OBJET – Approbation de la convention de formation professionnelle continue avec l’association « Promotion Santé Pays de la Loire » pour l’organisation de la formation « Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents » - session 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 40
☞ Représentés : 7
☞ Votants : 47

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-06**FAMILLE**

OBJET – Approbation de la convention de formation professionnelle continue avec l'association « Promotion Santé Pays de la Loire » pour l'organisation de la formation « Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents » - session 2024

Rapporteur : Mme Véronique NEAU-REDOIS, Vice-présidente en charge de la jeunesse

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo mène depuis des années une politique forte en ce qui concerne l'éducation et la promotion de la santé des jeunes. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques d'actions sociales d'intérêt communautaire, telles qu'elles sont définies dans la délibération n°03.07.2018-03 du conseil communautaire du 3 juillet 2018, modifiée par délibération n°17.12.2019-15 du conseil communautaire du 17 décembre 2019.

C'est ainsi que des formations sont proposées depuis des années à destination des professionnels qui œuvrent sur le territoire : animateurs jeunesse, enseignants, infirmiers scolaires etc.

Parmi ces formations, celles concernant l'animation d'ateliers de renforcement de compétences psychosociales sont organisées chaque année depuis 2012. L'association « Promotion Santé Pays de la Loire », anciennement IREPS, est l'intervenant spécialisé dans ce domaine d'activité.

Dans ce contexte, il est proposé de solliciter les services de l'association pour les projets de formations engagées et à venir en 2025.

La communauté d'agglomération s'engage à accueillir la formation dans des locaux qu'elle met à disposition de l'association « Promotion Santé Pays de la Loire ».

Conformément à l'article 6353-1 du Code du Travail, une convention sera établie entre « Promotion Santé Pays de la Loire » et la communauté d'agglomération pour chaque session de formation organisée.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5,

VU le Code du Travail, et notamment ses articles 6313-1 et 6353-1 à 6353-10,

VU la délibération n°03.07.2018-03 du conseil communautaire du 3 juillet 2018, modifiée par délibération n°17.12.2019-15 du conseil communautaire du 17 décembre 2019, définissant l'intérêt communautaire concernant la compétence « action sociale » de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la convention de formation professionnelle continue avec l'association « Promotion Santé Pays de la Loire » par laquelle l'association s'engage à réaliser la formation :

→ « Renforcer les Compétences psychosociales (CPS) des enfants et des adolescents – niveau 1 » les 10 et 11 octobre et 14 et 15 novembre 2024 (régularisation), salle aquatrium – esplanade de klettgau à Clisson

PRECISE qu'en contrepartie de cette formation, Clisson Sèvre et Maine s'engage à acquitter la somme de 10 194 € net de taxes, frais de déplacements inclus. Les frais de repas, d'hébergement et de déplacements éventuels des stagiaires restent à la charge de l'association.

PRECISE que la présente convention est établie pour la durée de la formation.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association « Promotion Santé Pays de la Loire ».

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président





www.promotion-sante-pdl.fr

pole85@promotionsante-pdl.fr

Tél. 02.51.62.14.29.

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Article L.6353-1 et L.6353-2 du Code du Travail

Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018

Entre les soussignés :

Promotion Santé Pays de la Loire, dont le siège social est situé à l'Hôpital Saint-Jacques, 85 rue Saint-Jacques, 44093 Nantes Cedex 1, association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Loire Atlantique sous le numéro SIRET 319 075 289 00037 inscrite sous le numéro de déclaration d'activité 52440032144 auprès de la DREETS des Pays de la Loire

Représentée par son Président M. Christian BRIOLA

Et la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine – 13 rue des Ajoncs 44190 Clisson
Représentée par

Est conclue la présente convention, en application du livre VI du Code du Travail portant sur l'organisation de la Formation Professionnelle continue tout au long de la vie.

ARTICLE 1 : objet, nature et durée de la formation

Promotion Santé Pays de la Loire pôle Loire Atlantique s'engage à réaliser une formation intitulée « Renforcer les Compétences psychosociales (CPS) des enfants et des adolescents – niveau 1 ».

Type d'action de formation : Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés

Dates : 10 et 11 octobre et 14 et 15 novembre 2024 (soit 4 journées indissociables)

Horaires (hors pause) : 9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h00 soit 6h30mn de formation par jour (hors pause déjeuner)

Durée en jours : 04 journées indissociables

Lieu : Salle Aquatrium – Piscine de Clisson – Esplanade Klettgau 44190 Clisson

Siège social

Hôpital Saint-Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 Nantes Cedex 1

NDA : 52 44 003 21 44

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
SIRET : 319075289 00037
APE : 9499Z



ARTICLE 2 : programme de formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

ARTICLE 3 : engagement de participation à l'action de formation

La structure s'engage à assurer la présence du (des) stagiaire(s) aux 04 journées de formation prévues ci-dessus.

Le(s) participant(s) : la liste des participants en annexe

Tout changement de participant sera pris en compte dans la limite de 4 semaines avant le début de la formation.

ARTICLE 4 : règlement intérieur

Le stagiaire est tenu de se conformer au règlement intérieur de la salle où a lieu la formation ou à défaut celui de Promotion Santé Pays de la Loire.

ARTICLE 5 : modalités pédagogiques et techniques

Cette formation, comme l'ensemble des formations proposées par Promotion Santé Pays de la Loire, est conçue en corrélation avec les objectifs visés sur un principe d'alternance entre des apports conceptuels et une pédagogie interactive basée sur la construction de l'expérience (apprendre en faisant).

Dans un climat d'interactivité sécurisant, le rythme de chacun sera respecté et tiendra compte des savoirs, savoir-faire et savoir-être des participants.

Outre la parole et l'écoute, les formateurs pourront utiliser des supports et méthodes d'animation variés tels que vidéos, photos-expression, jeux de rôle, dessins, brainstorming...en alternant des temps de travail individuels, en binôme ou en sous-groupes, favorisant ainsi la dynamique de groupe, la participation et l'implication de chacun, à sa mesure.

En terme d'équipement technique mis à disposition, a minima, durant la formation, la salle de formation est équipée d'un ordinateur, d'un vidéo-projecteur et d'un paper-board.

ARTICLE 6 : moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Afin de justifier la réalisation de la formation des feuilles d'émargement seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), par demi-journée.

ARTICLE 7 : suivi et sanction de la formation

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, un certificat de réalisation sera envoyé aux stagiaires qui auront suivi les 04 journées de formation dans leur intégralité.

Siège social

Hôpital Saint-Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 Nantes Cedex 1

NDA : 52 44 003 21 44

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
SIRET : 319075289 00037
APE : 9499Z



ARTICLE 8 : coût de la formation

En contrepartie de cette formation, la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine s'engage à acquitter la somme de 10 194 euros, frais de déplacements inclus, (selon devis n° D44-2023-027 signé le 12/02/2024).

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

Les frais de repas, d'hébergement et de déplacements éventuels des stagiaires restent à la charge de la structure.

Toutes nos formations ouvrent droit à une prise en charge par un OPCO. En cas de prise en charge, il appartient à la structure d'effectuer les démarches auprès de son OPCO avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire de la convention que l'entreprise retourne signée à l'organisme de formation. Si l'accord de l'OPCO ne parvient pas à l'organisme de formation au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation à la structure. En cas d'absence lors de la formation et de subrogation par votre OPCO, l'intégralité de la formation sera dûe.

ARTICLE 9 : modalité de paiement

Le règlement sera effectué à l'issue de la formation et fera l'objet d'une facturation. Le paiement sera effectué à réception de la facture.

ARTICLE 10 : annulation, absence ou abandon

1- Du fait de la structure ou du stagiaire

Toute annulation doit être communiquée par écrit à l'organisme de formation.

- En cas de désistement intervenant moins de 10 jours avant le début des actions mentionnées à l'article 1 de la présente convention, 25 % du montant total de la formation est retenu.

- En cas d'absence à la formation ou d'abandon au cours de la formation, le montant total de la formation étant engagé ou dépensé pour sa réalisation, le montant de la formation est acquis à Promotion Santé Pays de la Loire.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure dûment reconnu (arrêt maladie, décès, etc...) et signalé par la structure par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces utiles (certificat médical, avis de décès, etc...), le paiement n'est dû qu'au prorata des heures de formation assurées.

Dans ce cas-là, l'organisme de formation offre la possibilité à la structure, avant le début de la formation, de substituer au participant inscrit une personne ayant le même profil et les mêmes besoins. L'organisme de formation devra en être informé 1 mois avant le début de la formation.

2- Du fait de l'organisme de formation

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, la structure est prévenue dans les plus brefs délais.

Siège social

Hôpital Saint-Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 Nantes Cedex 1

NDA : 52 44 003 21 44

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

SIRET : 319075289 00037

APE : 9499Z



Aucune indemnité ne pourra être versée à la structure et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation due à l'organisme de formation, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.

3- En cas de force majeure

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties. Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.

En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais par mail. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater.

Les délais prévus pour la prestation seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.

ARTICLE 11 : attribution de compétences - litige

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Promotion Santé Pays de la Loire qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ARTICLE 12 : durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la formation. Tous compléments ou modifications concernant l'action de formation feront l'objet d'avenants.

Si une contestation ou un différend ne peut pas être réglé à l'amiable, le tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 13 : informations complémentaires

Promotion Santé Pays de la Loire est enregistrée à la Préfecture comme organisme de formation professionnelle continue sous le numéro de déclaration d'activité 52 44 00 32 144. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État. Promotion Santé Pays de la Loire n'est pas assujettie à la TVA.

Siège social

Hôpital Saint-Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 Nantes Cedex 1

NDA : 52 44 003 21 44

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

SIRET : 319075289 00037

APE : 9499Z



ARTICLE 14 : mise en application du RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Promotion Santé Pays de la Loire a été rendue référençable dans le DATADOCK.



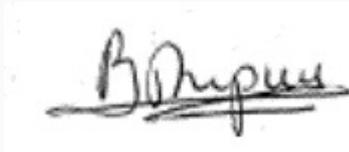
La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à La Roche Sur Yon, le 30 septembre 2024

Pour Promotion Santé Pays de la Loire
Roselyne FORTUN - Directrice Générale

Pour la Communauté d'Agglomération
Clisson, Sèvre et Maine

et par délégation, Bernadette Dupuy
Assistante administrative et de Gestion de pôle



Siège social

Hôpital Saint-Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 Nantes Cedex 1

NDA : 52 44 003 21 44

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
SIRET : 319075289 00037
APE : 9499Z

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-07

FAMILLE

OBJET – Approbation de la convention de formation professionnelle avec l’association « Promotion Santé Pays de la Loire » pour l’organisation de la formation « Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents » - session 2025

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 40
☞ Représentés : 7
☞ Votants : 47

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-07**FAMILLE**

OBJET – Approbation de la convention de formation professionnelle avec l'association « Promotion Santé Pays de la Loire » pour l'organisation de la formation « Renforcer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents » - session 2025

Rapporteur : Mme Véronique NEAU-REDOIS, Vice-présidente en charge de la jeunesse

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo mène depuis des années une politique forte en ce qui concerne l'éducation et la promotion de la santé des jeunes. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques d'actions sociales d'intérêt communautaire, telles qu'elles sont définies dans la délibération n°03.07.2018-03 du conseil communautaire du 3 juillet 2018, modifiée par délibération n°17.12.2019-15 du conseil communautaire du 17 décembre 2019.

C'est ainsi que des formations sont proposées depuis des années à destination des professionnels qui œuvrent sur le territoire : animateurs jeunesse, enseignants, infirmiers scolaires etc.

Parmi ces formations, celles concernant l'animation d'ateliers de renforcement de compétences psychosociales sont organisées chaque année depuis 2012. L'association « Promotion Santé Pays de la Loire », anciennement IREPS, est l'intervenant spécialisé dans ce domaine d'activité.

Dans ce contexte, il est proposé de solliciter les services de l'association pour les projets de formations engagées et à venir en 2025.

La communauté d'agglomération s'engage à accueillir la formation dans des locaux qu'elle met à disposition de l'association « Promotion Santé Pays de la Loire ».

Conformément à l'article 6353-1 du Code du Travail, une convention sera établie entre « Promotion Santé Pays de la Loire » et la communauté d'agglomération pour chaque session de formation organisée.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5216-5,

VU le Code du Travail, et notamment ses articles 6313-1 et 6353-1 à 6353-10,

VU la délibération n°03.07.2018-03 du conseil communautaire du 3 juillet 2018, modifiée par délibération n°17.12.2019-15 du conseil communautaire du 17 décembre 2019, définissant l'intérêt communautaire concernant la compétence « action sociale » de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE la convention de formation professionnelle avec l'association « Promotion Santé Pays de la Loire » par laquelle l'association s'engage à réaliser la formation :

- « Renforcer les Compétences psychosociales (CPS) des jeunes – niveau confirmé » les 24 et 25 avril et 22 mai 2025, salle aquatrium – esplanade de klettgau à Clisson

PRECISE qu'en contrepartie de cette formation, Clisson Sèvre et Maine s'engage à acquitter la somme de 7 618.30 € net de taxes, frais de déplacements inclus. Les frais de repas, d'hébergement et de déplacements éventuels des apprenants restent à la charge de l'association.

PRECISE que la présente convention est établie pour la durée de la formation.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec l'association « Promotion Santé Pays de la Loire ».

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



Promotion Santé Pays de la Loire

Hôpital Saint Jacques - 85 rue Saint Jacques

44093 NANTES Cedex 1

Email : supportformation@promotionsante-pdl.org

Tel : +33240311690

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_07-DE



V4 mise à jour le 14 avril 2024

Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-1 du Code du Travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : Promotion Santé Pays de la Loire

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique sous le numéro 31907528900037

Dont le siège social est situé Hôpital Saint Jacques - 85 rue Saint Jacques 44093 NANTES Cedex 1.

Représentée aux fins des présentes par son Président, Monsieur Christian BRIOLA, en sa qualité de représentant, dûment habilité(e).

Déclaration d'activité n°52440032144 auprès de la DREETS des Pays de la Loire

Ci-après dénommée « l'Organisme de Formation »

D'une part

Et Clisson Sèvre et Maine Agglo

13 Rue des Ajoncs 44190 CLISSON

Représentée aux fins des présentes par CORNU Jean-Guy, Président de la communauté d'agglomération en sa qualité de Représentant légal, dûment habilité(e).

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

Ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) »

Il est conclu une convention de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du Travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie.

1. Objet, nature et durée de la formation

Aux termes de la présente convention, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Clisson_Renforcer les compétences psychosociales (CPS) des jeunes *niveau Confirmé*

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du Code du Travail) :

Action de formation

Contenu de l'action de formation et moyens prévus : Annexe 1

Dates : les

- 24 avril 2025 - matin et après-midi
- 25 avril 2025 - matin et après-midi
- 22 mai 2025 - matin et après-midi

Horaires (Hors pause) : de 09:30 à 17:00

Durée : **19 heures et 30 minutes (3 jours)**

Lieu de la formation : Piscine Aqua'val Sèvre - Esplanade Klettgau - Salle Aquatrium 44190 CLISSON

Effectifs formés : **18**

Promotion Santé Pays de la Loire

Hôpital Saint Jacques - 85 rue Saint Jacques

44093 NANTES Cedex 1

Email : supportformation@promotionsante-pdl.org

Tel : +33240311690

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_07-DE



Date	Heure	Lieu
24 avril 2025 - matin et après-midi	09:30 – 12:30 et 13:30 – 17:00	Piscine Aqua'val Sèvre - Esplanade Klettgau - Salle Aquatrium 44190 CLISSON
25 avril 2025 - matin et après-midi	09:30 – 12:30 et 13:30 – 17:00	Piscine Aqua'val Sèvre - Esplanade Klettgau - Salle Aquatrium 44190 CLISSON
22 mai 2025 - matin et après-midi	09:30 – 12:30 et 13:30 – 17:00	Piscine Aqua'val Sèvre - Esplanade Klettgau - Salle Aquatrium 44190 CLISSON

2. Effectif formé

Public visé au sens de l'article L 6313-3 du Code du Travail :

- les actions de formation ont pour objet de permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi
- favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement des compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée
- réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles
- favoriser la mobilité professionnelle.

3. Engagement de participation à l'action de formation

La structure s'engage à assurer la présence du (des) stagiaire(s) aux 19 heures et 30 minutes (3 jours) journées de formation prévues ci-dessus.

Tout changement de participant sera pris en compte dans la limite de 4 semaines avant le début de la formation.

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'Organisme de Formation pour cette session :

Description	Prix
Formation CPS Niveau Confirmé - 3 journées	7500.00€
Frais de déplacements	118.30€

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXES : 7618.30€

Les frais de repas, d'hébergement et de déplacements éventuels des apprenants restent à la charge de la structure.

5. Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

La Formation s'effectue en Formation présentielle.

Des feuilles de présence seront signées par les Stagiaires et le(s) formateur(s) par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la Formation.

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre QCM et/ou grilles d'évaluation et/ou travaux pratiques et/ou fiches d'évaluation et/ou mises en situation et/ou autre.

6. Règlement intérieur

Le stagiaire est tenu de se conformer au règlement intérieur de la salle où a lieu la formation ou à défaut celui de Promotion Santé Pays de la Loire.

Promotion Santé Pays de la Loire

Hôpital Saint Jacques - 85 rue Saint Jacques

44093 NANTES Cedex 1

Email : supportformation@promotionsante-pdl.org

Tel : +33240311690

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_07-DE



7. Suivi et sanction de la formation

En application de l'article L6353-1 du Code du Travail, un certificat de réalisation sera envoyé aux stagiaires qui auront suivi les 3.00 journées de formation dans leur intégralité.

8. Annulation, absence ou abandon

1. Du fait de la structure ou du stagiaire

Toute annulation doit être communiquée par écrit à l'organisme de formation.

- En cas de désistement intervenant moins de 10 jours avant le début des actions mentionnées à l'article 1 de la présente convention, 25 % du montant total de la formation est retenu.
- En cas d'absence à la formation ou d'abandon au cours de la formation, le montant total de la formation étant engagé ou dépensé pour sa réalisation, le montant de la formation est acquis à Promotion Santé Pays de la Loire.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure dûment reconnu (arrêt maladie, décès, etc...)

et signalé par la structure par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces utiles (certificat médical, avis de décès, etc...), le paiement n'est dû qu'au prorata des heures de formation assurées.

Dans ce cas-là, l'organisme de formation offre la possibilité à la structure, avant le début de la formation, de substituer au participant inscrit une personne ayant le même profil et les mêmes besoins. L'organisme de formation devra en être informé 1 mois avant le début de la formation.

2. Du fait de l'organisme de formation

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, la structure est prévenue dans les plus brefs délais.

Aucune indemnité ne pourra être versée à la structure et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation due à l'organisme de formation, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées.

3. En cas de force majeure

On entend par force majeure des événements de guerre déclarés ou non déclarés, de grève générale de travail, de maladies épidémiques, de mise en quarantaine, d'incendie, de crues exceptionnelles, d'accidents ou d'autres événements indépendants de la volonté des deux parties. Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison des événements de force majeure.

En cas de force majeure, constatée par l'une des parties, celle-ci doit en informer l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais par mail. L'autre partie disposera de dix jours pour la constater.

Les délais prévus pour la prestation seront automatiquement décalés en fonction de la durée de la force majeure.

9. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'Organisme de Formation à destination du Bénéficiaire.

10. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de l'Organisme de Formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

Promotion Santé Pays de la Loire

Hôpital Saint Jacques - 85 rue Saint Jacques

44093 NANTES Cedex 1

Email : supportformation@promotionsante-pdl.org

Tel : +33240311690

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_07-DE



11. Attribution de compétences - litige

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Promotion Santé Pays de la Loire qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

12. Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la formation. Tous compléments ou modifications concernant l'action de formation feront l'objet d'avenants.

Si une contestation ou un différend ne peut pas être réglé à l'amiable, le tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

13. Données à caractère personnel

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

Document réalisé en 2 exemplaires à NANTES Cedex 1, le 6 févr. 2025.

Pour Promotion Santé Pays de la Loire
Roselyne FORTUN - Directrice Générale
et par délégation

Fanny ROBIN
Assistante administrative et de gestion de pôle

Pour le bénéficiaire,
Clisson Sèvre et Maine Agglo,
Par

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-08

FAMILLE

OBJET – Fixation des tarifs des séjours 2025 organisés par 6 accueils de loisirs

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 40
↺ Représentés : 7
↺ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET

BOUSSAY

Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE

CHATEAU-THEBAUD

M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET

CLISSON

M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE

GETIGNE

M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE

GORGES

M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT

HAUTE-GOULAIN

M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY

LA HAYE-FOUASSIERE

M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT

LA PLANCHE

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET

MAISON-SUR-SEVRE

M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU

MONNIERES

M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU

REMOUILLE

ST-FIACRE-SUR-MAINE

Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

M. Denis THIBAUD

ST-LUMINE-DE-CLISSON

Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU

VIEILLEVIGNE

Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU

CLISSON

Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY

GORGES

M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER

HAUTE-GOULAIN

Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT

REMOUILLE

M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT

ST-HILAIRE-DE-CLISSON

Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE

Mme Sandrine TEISSEIDRE

VIEILLEVIGNE

M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-08**FAMILLE****OBJET – Fixation des tarifs des séjours 2025 organisés par 6 accueils de loisirs**

Rapporteur : Mme Janik RIVIERE - Vice-Présidente déléguée à la petite enfance, enfance et parentalité

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la compétence enfance transférée le 1^{er} janvier 2020 à Clisson Sèvre et Maine Agglo, il appartient au Conseil communautaire de définir les tarifs des séjours applicables :

- Aux accueils de loisirs communaux sous convention de mise à disposition des services avec la Communauté d'agglomération :
 - o Château-Thébaud
 - o Clisson
 - o Gorges
 - o La Haye-Fouassière
 - o Monnières
- À l'accueil de loisirs géré dans le cadre d'un marché public
 - o Haute-Goulaine

Au regard de l'état d'avancement des réflexions du groupe de travail de la nouvelle politique tarifaire séjour, il est proposé de poursuivre pour les séjours 2025 une application de tarifs différenciés entre les 6 structures, dans la continuité des politiques tarifaires existantes.

Les tarifs des accueils de loisirs gérés dans le cadre d'un Service d'intérêt économique général (SIEG) sont quant à eux fixés par les associations concernées :

- Association Les Cabanes de Filomaine, d'Aigrefeuille-sur-Maine
- Association Multi'act, de Boussay
- Association familles rurales, de Gétigné
- Association familles rurales, de La Planche
- Association familles rurales de la Maine, de Maisdon-sur-Sèvre
- Association Calèche, de Saint-Hilaire-de-Clisson
- Association Les Loustics, de Vieillevigne

DELIBERATION

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3.4 « Action sociale d'intérêt communautaire » des statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 3 juillet 2018 définissant l'intérêt communautaire en matière d'action sociale, modifiée par délibération communautaire du 17 décembre 2019,

CONSIDERANT les tarifs proposés par structure pour les séjours 2025 des accueils de loisirs 3-12 ans, ci-annexés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE les tarifs des séjours 2025 des accueils de loisirs, pour les jeunes de 3 à 12 ans.



DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

**Fixation des tarifs séjours 2025 organisés par les accueils de loisirs
 Du 07/07/2025 au 02/11/2025**

CHÂTEAU-THEBAUD	Calcul des tarifs séjours : En fonction du séjour			
	Séjour 3 jours / 2 nuits		Séjour 5 jours / 4 nuits	
	CSMA	Hors CSMA	CSMA	Hors CSMA
De 0 à 559	36 €	45 €	125 €	140 €
De 560 à 759	51 €	60 €	150 €	165 €
De 760 à 959	66 €	75 €	175 €	190 €
De 960 à 1159	84 €	93 €	195 €	210 €
De 1160 à 1359	96 €	108 €	225 €	245 €
De 1360 à 1559	105 €	117 €	245 €	265 €
De 1560 à 1759	120 €	132 €	265 €	285 €
Plus de 1760	138 €	153 €	280 €	305 €

CLISSON	Calcul des tarifs séjours : Tarif journée X nombre de jours			
	Tarif journée		Nuitée	
	CSMA	Hors CSMA	CSMA	Hors CSMA
De 0 à 400	14 €	16 €	5,29 €	5,82 €
De 401 à 600	18 €	20 €	6,48 €	7,13 €
De 601 à 800	21 €	23 €	7,88 €	8,67 €
De 801 à 1000	24 €	26 €	9,29 €	10,22 €
De 1001 à 1200	27 €	29 €	10,57 €	11,63 €
De 1201 à 1400	31 €	33 €	11,84 €	13,03 €
De 1401 à 1600	35 €	37 €	13,13 €	14,45 €
De 1601 à 1800	38 €	40 €	14,30 €	15,73 €
De 1801 à 2000	42 €	44 €	15,42 €	16,96 €
Plus de 2001	45 €	47 €	16,49 €	18,14 €

GORGES	Calcul des tarifs séjours : Tarif journée X nombre de jours	
	Tarif journée	
	CSMA	Hors CSMA
De 0 à 400	18 €	21 €
De 401 à 600	20 €	24 €
De 601 à 800	22 €	27 €
De 801 à 1000	26 €	32 €
De 1001 à 1200	29 €	36 €
De 1201 à 1400	32 €	39 €
De 1401 à 1600	35 €	42 €
De 1601 à 1800	38 €	46 €
De 1801 à 2000	42 €	49 €
Plus de 2001	46 €	52 €

**Fixation des tarifs séjours 2025 organisés par les accueils de loisirs
Du 07/07/2025 au 02/11/2025**

HAUTE-GOULAINÉ						
Calcul des tarifs séjours : En fonction du séjour						
Quotient familial	Séjour 9-11 ans 5 jours / 4 nuits		Séjour 6/8 ans 3 jours / 2 nuits		Séjour 9-11 ans 5 jours / 4 nuits	
	CSMA	Hors CSMA	CSMA	Hors CSMA	CSMA	Hors CSMA
De 0 à 422	100 €	113 €	61 €	69 €	97 €	109 €
De 423 à 537	110 €	124 €	67 €	76 €	107 €	120 €
De 538 à 653	121 €	136 €	74 €	83 €	117 €	132 €
De 654 à 768	132 €	149 €	81 €	92 €	128 €	145 €
De 769 à 884	144 €	164 €	88 €	101 €	139 €	159 €
De 885 à 999	157 €	180 €	96 €	111 €	152 €	175 €
De 1000 à 1114	171 €	198 €	105 €	122 €	166 €	192 €
De 1115 à 1230	186 €	218 €	114 €	134 €	180 €	211 €
De 1231 à 1345	203 €	239 €	124 €	147 €	197 €	232 €
Plus de 1346	221 €	263 €	136 €	161 €	214 €	255 €

HAUTE-GOULAINÉ				
Calcul des tarifs séjours : En fonction du séjour				
Quotient familial	Veillées 4/5 ans		Nuitées 4/5 ans	
	Commune	Hors CSMA	Commune	Hors CSMA
De 0 à 422	1,20 €	6,10 €	2,40 €	7,30 €
De 423 à 537	1,30 €	6,20 €	2,70 €	7,60 €
De 538 à 653	1,40 €	6,40 €	3,00 €	7,90 €
De 654 à 768	1,50 €	6,50 €	3,30 €	8,20 €
De 769 à 884	1,60 €	6,70 €	3,60 €	8,60 €
De 885 à 999	1,70 €	6,80 €	3,90 €	8,90 €
De 1000 à 1114	1,80 €	7,00 €	4,20 €	9,20 €
De 1115 à 1230	1,90 €	7,20 €	4,50 €	9,50 €
De 1231 à 1345	2,00 €	7,40 €	5,80 €	10,80 €
Plus de 1346	2,10 €	7,60 €	6,10 €	11,10 €

LA HAYE-FOUASSIERE		
Calcul des tarifs séjours : Tarif journée X nombre de jours		
Quotient familial	Tarif journée	
	CSMA	Hors CSMA
De 0 à 400	16 €	19 €
De 401 à 600	19 €	23 €
De 601 à 800	22 €	26 €
De 801 à 1000	26 €	31 €
De 1001 à 1200	29 €	35 €
De 1201 à 1400	32 €	38 €
De 1401 à 1600	35 €	42 €
De 1601 à 1800	38 €	46 €
De 1801 à 2000	41 €	49 €
Plus de 2001	43 €	52 €

Fixation des tarifs séjours 2025 organisés par les accueils de loisirs
Du 07/07/2025 au 02/11/2025

MONNIERES :	Calcul des tarifs séjours : Tarif journée X nombre de jours		<i>Projets spécifiques : tarifs spécifiques</i>			
Quotient familial	Tarif journée		Tarifs 5 jours 4 nuits			
			Comédie musicale		Kho Lanta	
	CSMA	Hors CSMA	CSMA	Hors CSMA	CSMA	Hors CSMA
De 0 à 400	17 €	20 €	90 €	105 €	75 €	90 €
De 401 à 600	20 €	24 €	105 €	125 €	88 €	110 €
De 601 à 800	22 €	26 €	115 €	135 €	100 €	120 €
De 801 à 1000	24 €	29 €	130 €	155 €	112 €	135 €
De 1001 à 1200	28 €	33 €	145 €	170 €	125 €	150 €
De 1201 à 1400	31 €	37 €	160 €	180 €	138 €	165 €
De 1401 à 1600	34 €	41 €	175 €	210 €	150 €	180 €
De 1601 à 1800	37 €	45 €	190 €	230 €	163 €	200 €
De 1801 à 2000	39 €	47 €	210 €	250 €	175 €	210 €
Plus de 2001	43 €	52 €	230 €	275 €	188 €	220 €

MONNIERES	
Quotient familial	Nuitées
De 0 à 400	4,60 €
De 401 à 600	5,60 €
De 601 à 800	6,58 €
De 801 à 1000	7,57 €
De 1001 à 1200	8,57 €
De 1201 à 1400	9,55 €
De 1401 à 1600	10,54 €
De 1601 à 1800	11,54 €
De 1801 à 2000	12,53 €
Plus de 2001	13,42 €

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-09

RESSOURCES HUMAINES

OBJET – Communication de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2024

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 40
Représentés : 7
Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	M. Gaëtan BOURASSEAU qui a donné procuration à Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-09**RESSOURCES HUMAINES****OBJET – Communication de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2024****Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente****EXPOSE DES MOTIFS**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont créé les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1, L. 4135-19-2 et L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, pour instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces articles précisent que chaque année ces établissements et collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (y compris les syndicats et sociétés locales).

Cet état doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant, chaque année, avant l'examen du budget. Il est précisé que les montants doivent y être exprimés en euros.

L'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, pour l'année 2024, est joint en annexe.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-12-1,

Considérant l'état récapitulatif tel que présenté en annexe,

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

PREND ACTE de la communication de l'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, pour l'année 2024.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

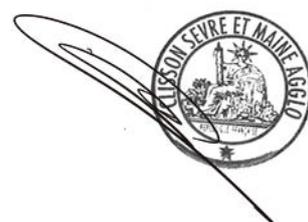
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-10

FINANCES

OBJET – Budget Principal : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 41
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET



Délibération n°25.03.2025-10

FINANCES

OBJET – Budget Principal : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement : 16 617 891.93 €

Excédent d'investissement : 2 263 433.74 €

Excédent global 2024 : 18 881 325. 67 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-11

FINANCES

OBJET – Budget Zones d’activités : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-11**FINANCES****OBJET – Budget Zones d’activités : vote du compte de gestion 2024****Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation****EXPOSE DES MOTIFS**

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l’année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l’avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Zones d’activités » :

Excédent de fonctionnement :	0.40 €
Déficit d’investissement :	- 2 008 514.97 €
Déficit global 2024 :	- 2 008 514.57 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-12

FINANCES

OBJET – Budget Immobiliers d’entreprises : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-12

FINANCES

OBJET – Budget Immobiliers d’entreprises : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l’année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l’avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

<u>Suffrages exprimés :</u>			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Immobilier d’entreprises » :

Déficit de fonctionnement :	- 109.03 €
Excédent d’investissement :	742 044.09 €
Excédent global 2024 :	741 935.06 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-13

FINANCES

OBJET – Budget Equipements aquatiques : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-13

FINANCES

OBJET – Budget Equipements aquatiques : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

<u>Suffrages exprimés :</u>			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Equipements aquatiques » :

Excédent de fonctionnement :	683.70 €
Excédent d'investissement :	186 462.83 €
Excédent global 2024 :	187 146.53 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-14

FINANCES

OBJET – Budget Espace culturel : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 41
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-14

FINANCES

OBJET – Budget Espace culturel : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Espace culturel » :

Excédent de fonctionnement :	718.04 €
Excédent d'investissement :	669 760.35 €
Excédent global 2024 :	670 478.39 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-15

FINANCES

OBJET – Budget Transports et Mobilité : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-15

FINANCES

OBJET – Budget Transports et Mobilité : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Transports et Mobilité » :

Excédent de fonctionnement : 1 615 601.54 €

Excédent d'investissement : 3 580.85 €

Excédent global 2024 : 1 619 182.39 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-16

FINANCES

OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 41
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-16

FINANCES

OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Déchets ménagers et assimilés » :

Excédent de fonctionnement : 1 561 698.41 €

Excédent d'investissement : 2 166 151.13 €

Excédent global 2024 : 3 727 849.54 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-17

FINANCES

OBJET – Budget SPANC : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-17

FINANCES

OBJET – Budget SPANC : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget SPANC » :

Excédent de fonctionnement : 139 718.76 €

Excédent d'investissement : 17 682.29 €

Excédent global 2024 : 157 401.05 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-18

FINANCES

OBJET – Budget Assainissement collectif : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-18

FINANCES

OBJET – Budget Assainissement collectif : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Assainissement collectif » :

Excédent de fonctionnement : 907 141.28 €

Excédent d'investissement : 3 244 410.06 €

Excédent global 2024 : 4 151 551.34 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-19

FINANCES

OBJET – Budget Adduction en eau potable : vote du compte de gestion 2024

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 41
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :**Date de la convocation :**

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET



Délibération n°25.03.2025-19

FINANCES

OBJET – Budget Adduction en eau potable : vote du compte de gestion 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Il est présenté au Conseil communautaire le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public au titre de l'année 2024.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE le compte de gestion 2024 du « Budget Adduction en eau potable » :

Excédent de fonctionnement : 313 878.93 €

Excédent d'investissement : 3 790 850.22 €

Excédent global 2024 : 4 104 729.15 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-20

FINANCES

OBJET – Budget Principal : vote du compte administratif 2024

Nombre de membres :

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 41
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Étaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-20

FINANCES

OBJET – Budget Principal : vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Principal » :

Excédent de fonctionnement : 16 617 891.93 €
Excédent d'investissement : 2 263 433.74 €

Excédent global 2024 : 18 881 325. 67 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : 176 407.68 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 19 057 733.35 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

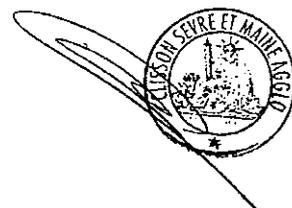
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLLOT
Vice-Président François GUILLLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-21**FINANCES****OBJET – Budget Zones d’activités : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

 En exercice : 49
 Présents : 41
 Représentés : 6
 Votants : 47

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :**Date de la convocation :**

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-21**FINANCES****OBJET – Budget Zones d’activités : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s’est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l’avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Zones d’activités » :

Excédent de fonctionnement :	0.40 €
Déficit d’investissement :	- 2 008 514.97 €
Déficit global 2024 :	- 2 008 514.57 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	0 €
Déficit global (restes à réaliser inclus) :	- 2 008 514.57 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

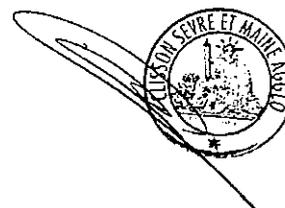
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLLOT
Vice-Président François GUILLLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-22**FINANCES****OBJET – Budget Immobiliers d'entreprises : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-22**FINANCES****OBJET – Budget Immobiliers d’entreprises : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s’est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l’avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Immobiliers d’entreprises » :

Déficit de fonctionnement :	- 109.03 €
Excédent d’investissement :	742 044.09 €
Excédent global 2024 :	741 935.06 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 32 320.00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	709 615.06 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

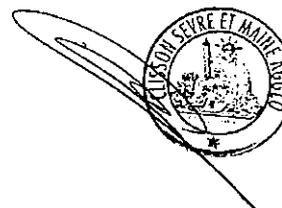
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-23

FINANCES

OBJET – Budget Equipements aquatiques : vote du compte administratif 2024

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 41
Représentés : 6
Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

Date de la convocation :
19 mars 2025

Secrétaire de séance :
M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-23**FINANCES****OBJET – Budget Equipements aquatiques : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Equipements aquatiques » :

Excédent de fonctionnement :	683.70 €
Excédent d'investissement :	186 462.83 €
Excédent global 2024 :	187 146.53 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 245 565.99 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	- 58 419.46 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

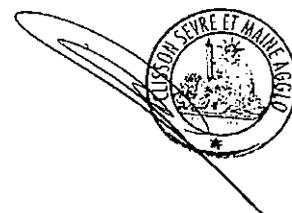
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-24**FINANCES****OBJET – Budget Espace culturel : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 41
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-24**FINANCES****OBJET – Budget Espace culturel : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Espace culturel » :

Excédent de fonctionnement :	718.04 €
Excédent d'investissement :	669 760.35 €
Excédent global 2024 :	670 478.39 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 95 971.89 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	574 506.50 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

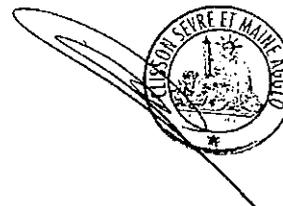
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-25**FINANCES****OBJET – Budget Transports et Mobilité : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 41
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-25**FINANCES****OBJET – Budget Transports et Mobilité : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Transports et Mobilité » :

Excédent de fonctionnement : 1 615 601.54 €
Excédent d'investissement : 3 580.85 €

Excédent global 2024 : 1 619 182.39 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : 0 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 1 619 182.39 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

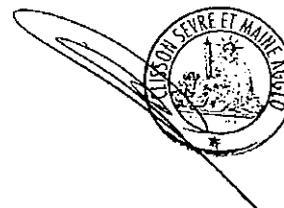
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-26**FINANCES****OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 41
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-26**FINANCES****OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget déchets ménagers et assimilés » :

Excédent de fonctionnement :	1 561 698.41 €
Excédent d'investissement :	2 166 151.13 €
Excédent global 2024 :	3 727 849.54 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 586 356.65 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	3 141 492.89 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

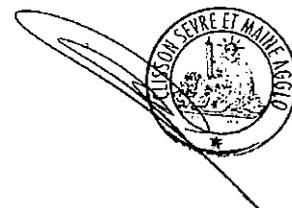
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-27**FINANCES****OBJET – Budget SPANC : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-27

FINANCES

OBJET – Budget SPANC : vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget SPANC » :

Excédent de fonctionnement : 139 718.76 €
Excédent d'investissement : 17 682.29 €

Excédent global 2024 : 157 401.05 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : 0 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 157 401.05 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

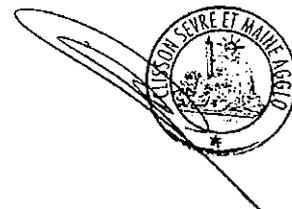
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-28****FINANCES****OBJET – Budget Assainissement collectif : vote du compte administratif 2024****Nombre de membres :**

En exercice : 49
Présents : 41
Représentés : 6
Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaients présents :**Date de la convocation :**

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-28

FINANCES

OBJET – Budget Assainissement collectif : vote du compte administratif 2024

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Assainissement collectif » :

Excédent de fonctionnement :	907 141.28 €
Excédent d'investissement :	3 244 410.06 €
Excédent global 2024 :	4 151 551.34 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	512 312.46 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	4 663 863.80 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

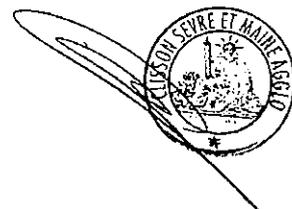
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-29

FINANCES

OBJET – Budget Adduction en eau potable : vote du compte administratif 2024

Nombre de membres :

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 41
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-29**FINANCES****OBJET – Budget Adduction en eau potable : vote du compte administratif 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Madame Nelly SORIN, 1^{ère} Vice-Présidente et Présidente de séance, s'est retirée de la salle, et ne prend donc pas part au débat ni au vote.

Il est présenté au Conseil Communautaire les résultats du compte administratif 2024.

Les résultats sont conformes au compte de gestion 2024 présenté.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12 et suivants,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1

APPROUVE le compte administratif 2024 du « Budget Adduction en eau potable » :

Excédent de fonctionnement : 313 878.93 €
Excédent d'investissement : 3 790 850.22 €

Excédent global 2024 : 4 104 729.15 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : - 1 086 014.71 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 3 018 714.44 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

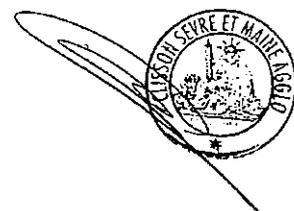
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-30

FINANCES

OBJET – Budget Principal : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 40
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 46

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaient présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

HAUTE-GOULAIN	M. Clément LEROY
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-30**FINANCES****OBJET – Budget Principal : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget principal,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement : 16 617 891.93 €

Excédent d'investissement : 2 263 433.74 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : 176 407.68 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 19 057 733.35 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget principal :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	16 617 891.93 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	2 263 433.74 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-31

FINANCES

OBJET – Budget Zones d’activités : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 40
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 46

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

HAUTE-GOULAIN	M. Clément LEROY
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-31**FINANCES****OBJET – Budget Zones d’activités : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l’instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l’affectation des résultats de l’exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Zones d’activités,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l’absence d’excédent de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement :	0.40 €
Déficit d’investissement :	- 2 008 514.97 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	0 €
Déficit global (restes à réaliser inclus) :	- 2 008 514.57 €

L’affectation des résultats comme suit pour le Budget Zones d’activités :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	0.40 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d’investissement reporté (001)	- 2 008 514.97 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-32

FINANCES

OBJET – Budget Immobiliers d’entreprises : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 40
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 46

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

HAUTE-GOULAIN	M. Clément LEROY
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-32**FINANCES****OBJET – Budget Immobiliers d’entreprises : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l’instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l’affectation des résultats de l’exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Immobiliers d’entreprises,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l’absence de nécessité d’équilibrer la section d’investissement,

Considérant l’opportunité de conserver l’excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Déficit de fonctionnement :	- 109.03 €
Excédent d’investissement :	742 044.09 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 32 320.00 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	709 615.06 €

L’affectation des résultats comme suit pour le Budget Immobiliers d’entreprises :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	- 109.03 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d’investissement reporté (001)	742 044.09 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-33****FINANCES****OBJET – Budget Equipements aquatiques : Affectation des résultats 2024****Nombre de membres :**

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 40
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 46

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

HAUTE-GOULAIN	M. Clément LEROY
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

**Délibération n°25.03.2025-33****FINANCES****OBJET – Budget Equipements aquatiques : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Equipements aquatiques,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement :	683.70 €
Excédent d'investissement :	186 462.83 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 245 565.99 €
Déficit global (restes à réaliser inclus) :	- 58 419.46 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget Equipements aquatiques :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	683.70 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	186 462.83 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-34

FINANCES

OBJET – Budget Espace culturel : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-34**FINANCES****OBJET – Budget Espace culturel : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Espace culturel,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement :	718.04 €
Excédent d'investissement :	669 760.35 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	- 95 971.89 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	574 506.50 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget Espace culturel :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	718.04 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	669 760.35 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-35

FINANCES

OBJET – Budget Transports et Mobilité : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

**Délibération n°25.03.2025-35****FINANCES****OBJET – Budget Transports et Mobilité : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M43, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Transports et Mobilité,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement :	1 615 601.54 €
Excédent d'investissement :	3 580.85 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	0 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	1 619 182.39 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget Transports et Mobilité :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	1 615 601.54 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	3 580.85 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-36

FINANCES

OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-36**FINANCES****OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Déchets ménagers et assimilés,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement : 1 561 698.41 €

Excédent d'investissement : 2 166 151.13 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : - 586 356.65 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 3 141 492.89 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget Déchets ménagers et assimilés :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	1 561 698.41 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	2 166 151.13 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-37

FINANCES

OBJET – Budget SPANC : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-37**FINANCES****OBJET – Budget SPANC : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget SPANC,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement : 139 718.76 €

Excédent d'investissement : 17 682.29 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : 0 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 157 401.05 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget SPANC :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	139 718.76 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	17 682.29 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-38

FINANCES

OBJET – Budget Assainissement collectif : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

↻ En exercice : 49
↻ Présents : 41
↻ Représentés : 6
↻ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

**Délibération n°25.03.2025-38****FINANCES****OBJET – Budget Assainissement collectif : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Assainissement collectif,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement :	907 141.28 €
Excédent d'investissement :	3 244 410.06 €
Solde Restes à réaliser reportés en 2025 :	512 312.46 €
Excédent global (restes à réaliser inclus) :	4 663 863.80 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget Assainissement collectif :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	907 141.28 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	3 244 410.06 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-39

FINANCES

OBJET – Budget Adduction en eau potable : Affectation des résultats 2024

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 41
Représentés : 6
Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

**Délibération n°25.03.2025-39****FINANCES****OBJET – Budget Adduction en eau potable : Affectation des résultats 2024**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU – Vice-Présidente déléguée à la prospective financière et mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, issus du compte administratif.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2311-5 et L2311-6,

VU la délibération communautaire du 25 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Adduction en eau potable,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Considérant l'absence de nécessité d'équilibrer la section d'investissement,

Considérant l'opportunité de conserver l'excédent de fonctionnement, en section de fonctionnement, en vue des besoins futurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE compte tenu des éléments issus du compte administratif 2024,

Excédent de fonctionnement : 313 878.93 €

Excédent d'investissement : 3 790 850.22 €

Solde Restes à réaliser reportés en 2025 : - 1 086 014.71 €

Excédent global (restes à réaliser inclus) : 3 018 714.44 €

L'affectation des résultats comme suit pour le Budget Adduction en eau potable :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (002)	313 878.93 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement reporté (001)	3 790 850.22 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-40

FINANCES

OBJET – Autorisation de programmation et d’engagement : bilan annuel 2024 et actualisation

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-40

FINANCES

OBJET – Autorisation de programmation et d’engagement : bilan annuel 2024 et actualisation

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Un des principes des finances publiques repose sur l’annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d’investissement et de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d’une année sur l’autre le solde non dépensé.

La procédure des autorisations de programme et/ou d’engagement et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l’annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d’investissements et de fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel, et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et/ou des dépenses de fonctionnement et permet d’améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les autorisations de programme (AP) et autorisations d’engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et ou de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu’à ce qu’il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l’exercice, pour la couverture des engagements constatés dans le cadre des autorisations de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le conseil communautaire lors de l’adoption du budget de l’exercice ou des décisions modificatives : la délibération initiale fixe l’enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

Les CP non utilisés une année doivent être repris l’année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d’exécution des AP/CP. Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l’objet d’une délibération.

En début d’exercice budgétaire, les dépenses d’investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par M. le Président jusqu’au vote du budget.

Le bilan présenté est le suivant :

Budget « Budget principal »

- **Autorisation de programme « Schéma Vélo » (AP 18.03) : Montant de l’AP = 4 288 000 €.**

Une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2027 est nécessaire dans le respect de l’autorisation de programme globale votée soit :

- CP 2025
 - Chapitre 23 = 1 688 900 €
 - Chapitre 204 = 100 000 €
- CP 2026
 - Chapitre 23 = 617 059 €
 - Chapitre 204 = 100 000 €
- CP 2027
 - Chapitre 23 = 80 544.82 €
 - Chapitre 204 = 0.0 €

- **Autorisation de programme « Schéma Directeur Eaux Pluviales » (AP 20.01) : Montant de l'AP = 450 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une augmentation de l'opération de 50 000 € et une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 est nécessaire dans le respect de l'autorisation de programme globale votée soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 20 = 327 289.00 €
 - Chapitre 45 = 62 341.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 20 = 8 164.82 €
 - Chapitre 45 = 0.00 €

- **Autorisation de programme « Voirie du Chêne vert à Gétigné » (AP 24.02) : Montant de l'AP = 1 700 000 €.**
Une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2027 est nécessaire dans le respect de l'autorisation de programme globale votée soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 = 200 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 = 1 000 000.00 €
 - o CP 2027
 - Chapitre 23 = 485 044.60 €

Budget « Equipements aquatiques »

- **Autorisation de programme « Reconstruction AquaVal'Sèvre » (AP24.01) : Montant de l'AP = 12 000 000 €.**
Une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2028 est nécessaire dans le respect de l'autorisation de programme globale votée soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 = 400 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 = 5 000 000.00 €
 - o CP 2027
 - Chapitre 23 = 5 000 000.00 €
 - o CP 2028
 - Chapitre 23 = 1 576 500.00 €

Budget « Espace culturel »

- **Autorisation d'engagement « Saison culturelle » (AE 21.01) : Montant de l'AE = 626 736 €.**
Suite à la nouvelle répartition des crédits entre le budget Espace culturel et le budget Principal, il est nécessaire de diviser l'autorisation d'engagement actuelle en deux autorisations d'engagement, une pour chacun des budgets. En conséquence, dans le respect de l'enveloppe globale actuelle (255 K€/an) une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2027 est nécessaire soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 011 = 208 912.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 011 = 208 912.00 €
 - o CP 2027
 - Chapitre 011 = 208 912.00 €

Budget « Assainissement collectif »

- **Autorisations de programme « Schéma Directeur Assainissement » (AP 20.02) : Montant de l'AP = 830 000 €.**
Une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 est nécessaire dans le respect de l'autorisation de programme globale votée soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 20 = 400 000 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 20 = 298 107.46 €

- **Autorisation de programme STEP Remouillé (AP 20.04) : Montant de l'AP = 1 700 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 est nécessaire dans le respect de l'autorisation de programme globale votée soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 = 10 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 = 91 354.00 €

- **Autorisation de programme STEP Boussay (AP 22.01) : Montant de l'AP = 2 050 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 sont nécessaires soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 = 1 770 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 = 206 283.48 €

- **Autorisation de programme « Fief des Pommiers (Assainissement) » (AP 22.04) : Montant de l'AP = 2 700 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 sont nécessaires soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 = 25 000.00 €
 - Chapitre 45 = 10 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 = 389 902.13 €

- **Autorisation de programme « Quartier des fleurs à Gorges » (AP 23.01) : Montant de l'AP = 1 200 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 sont nécessaires soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 = 200 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 = 994 600.00 €

Budget « Adduction en eau potable »

- **Autorisation de programme « Fief des Pommiers (Eau potable) » (AP 22.03) : Montant de l'AP = 500 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 sont nécessaires soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 23 : 55 257.70 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 23 : 0 € (Solde 2025)

- **Autorisation de programme « Schéma directeur AEP » (AP 24.03) : Montant de l'AP = 300 000 €.**
Compte tenu de l'avancée de l'opération et des crédits mandatés en 2024, une modification des Crédits de paiement pour les années 2025 à 2026 sont nécessaires soit :
 - o CP 2025
 - Chapitre 20 : 65 000.00 €
 - o CP 2026
 - Chapitre 20 : 235 000.00 €

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2018 votant les autorisations de programme, au titre de l'année 2018, pour le Siège communautaire, la Maison de l'économie, le Schéma vélo, et la saison culturelle,

VU la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2020 votant les autorisations 2020, pour le Schéma directeur eaux pluviales, schéma directeur assainissement collectif (régie), schéma directeur assainissement collectif (DSP), la STEP sur la commune de Remouillé, et la saison culturelle,

VU la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021 approuvant le bilan des autorisations de programme 2020,

VU la délibération du conseil communautaire du 5 avril 2022 approuvant le bilan des autorisations de programme et d'engagements de l'année 2021 et les actualisations,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2022 approuvant l'actualisation de l'autorisation d'engagement 21.01 « Saison culturelle »,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2022 approuvant la création des autorisations de programme au titre de l'exercice 2022 pour la STEP de Boussay, le Fief des Pommiers (volet alimentation en eau potable), et le Fief des Pommiers (volet assainissement collectif),

VU la délibération du conseil communautaire du 23 mai 2023 approuvant le bilan des autorisations de programme et d'engagements de l'année 2022 et les actualisations,

VU la délibération du conseil communautaire du 23 mai 2023 approuvant la création de l'autorisation de programme au titre de l'exercice 2023 pour l'opération « Quartier des fleurs à Gorges » (volet assainissement collectif),

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2024 approuvant le bilan des autorisations de programme et d'engagements de l'année 2023 et les actualisations,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2024 approuvant la création des autorisations de programme au titre de l'exercice 2024 pour les opérations suivantes « Voirie de la rue du Chêne vert à Gétigné », « Reconstruction d'AquaVal Sèvre » et « Schéma Directeur Eau potable »,

VU les délibérations communautaires du 25 mars 2025 approuvant les budgets primitifs 2025 pour le budget principal et les budgets annexes,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le bilan des autorisations de programme et d'engagements de l'année 2024 et les actualisations comme suit :

N° AP	Libellé	Budget	Montant actualisé de l'AP	Total des CP consommés au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 18.03	Schéma vélo	Principal	4 288 000 €	1 701 496,18 €	1 788 900,00 €	717 059,00 €	80 544,82 €	
AP 20.01	Schéma directeur Eaux pluviales	Principal	500 000 €	102 205,18 €	389 630,00 €	8 164,82 €		
AP 24.02	Voirie de la Rue du Chêne vert à Gétigné	Principal	1 700 000 €	14 955,40 €	200 000,00 €	1 000 000,00 €	485 044,60 €	
AE 21.01	Saison Culturelle	Espace culturel	626 736 €	208 912,00 €	208 912,00 €	208 912,00 €	208 912,00 €	
AP 24.01	Reconstruction AquaVal Sèvre	Equipements aquatiques	12 000 000 €	23 500,00 €	400 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	1 576 500,00 €
AP 20.02	Schéma directeur assainissement	Assainissement collectif	830 000 €	131 892,54 €	400 000,00 €	298 107,46 €		
AP 20.04	STEP Remouillé	Assainissement collectif	1 700 000 €	1 598 646,00 €	10 000,00 €	91 354,00 €		
AP 22.01	STEP Boussay	Assainissement collectif	2 050 000 €	73 716,52 €	1 770 000,00 €	206 283,48 €		
AP 22.04	Fief des Pommiers Assainissement	Assainissement collectif	2 700 000 €	2 275 097,87 €	35 000,00 €	389 902,13 €		
AP 23.01	Quartier des Fleurs à Gorges	Assainissement collectif	1 200 000 €	5 400,00 €	200 000,00 €	994 600,00 €		
AP 22.03	Fief des Pommiers AEP	Eau potable	500 000 €	444 742,30 €	55 257,70 €			
AP 24.03	Schéma directeur AEP	Eau potable	300 000 €	0,00 €	65 000,00 €	235 000,00 €		

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_40-DE



DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-41****FINANCES****OBJET – Autorisation de programmation : Créations 2025****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-41

FINANCES

OBJET – Autorisation de programmation : Créations 2025

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement et de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde non dépensé.

La procédure des autorisations de programme et/ou d'engagement et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et de fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel, et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et/ou des dépenses de fonctionnement et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et ou de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements constatés dans le cadre des autorisations de programme.

Les autorisations de programme ou d'engagement sont votées par le conseil communautaire lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les CP non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Au titre de l'année 2025, il est proposé au Conseil communautaire, au regard des enjeux de la programmation pluriannuelle des investissements intercommunaux et des dépenses de fonctionnement, d'inscrire, dans le cadre juridique et comptable cinq autorisations de programme et autorisation d'engagement codifiées aux articles L. 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-3 et R.2311-9,

VU les délibérations communautaires du 25 mars 2025 approuvant les budgets primitifs 2025 pour le budget principal et les budgets annexes,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

CONSIDERANT l'intérêt d'inscrire :

- Sur le budget principal les crédits en dépenses correspondant à la « Saison culturelle hors Espace culturel », de manière pluriannuelle sur les exercices 2025 à 2027, pour tenir compte de la nouvelle répartition des crédits entre le budget principal et le budget de l'Espace culturel,
- Sur le budget principal les crédits en dépenses correspondant à l'opération « Extension de voirie - Pré-neuf – Gorges », de manière pluriannuelle sur les exercices 2025 à 2026, pour faire correspondre ces crédits avec le calendrier de réalisation des travaux.
- Sur le budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » les crédits en dépenses correspondant à l'opération « Aménagement du pôle déchets » de manière pluriannuelle sur les exercices 2025 à 2026, pour faire correspondre ces crédits avec le calendrier de réalisation des travaux.
- Sur le budget annexe « Adduction en eau potable » les crédits en dépenses correspondant à l'opération « Travaux secteur 1 », de manière pluriannuelle sur les exercices 2025 à 2026, pour faire correspondre ces crédits avec le calendrier de réalisation des prestations. Pour information le secteur 1 regroupe les opérations suivantes :
 - Château d'eau de Remouillé,
 - Rue des coteaux à La Haie-Fouassière,
 - La Moune à la Planche,
 - Rue P. Garreau à Remouillé,
 - Allée des Bruyères à Vieillevigne.
- Sur le budget annexe « Assainissement collectif » les crédits en dépenses correspondant à l'opération « Travaux secteur 2 », de manière pluriannuelle sur les exercices 2025 à 2026, pour faire correspondre ces crédits avec le calendrier de réalisation des prestations. Pour information le secteur 2 regroupe les opérations suivantes :
 - Mise en séparatif : rue Chevardin, rue des Tisserands, rue des genêts, rue du stade à Boussay
 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement à Vieillevigne.
 - Réhabilitation des postes de refoulement
 - Arceau à Boussay,
 - Pont de la Sèvre à Monnières,
 - Pré Neuf à Gorges,
 - Caillerie à Clisson,
 - Câlin à Clisson
 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rairie à La Haye-Fouassière

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la création de l'autorisation d'engagement relative au financement de la saison culturelle hors Espace culturel « Saison culturelle hors Espace culturel », au titre de l'exercice 2025.

APPROUVE la création de l'autorisation de programme relative au financement des travaux de l'opération « Extension de voirie - Pré-neuf – Gorges », au titre de l'exercice 2025.

APPROUVE la création de l'autorisation de programme relative au financement des travaux de l'opération « Aménagement du pôle déchets », au titre de l'exercice 2025.

APPROUVE la création de l'autorisation de programme relative au financement des travaux de l'opération « Travaux secteur 1 », au titre de l'exercice 2025.

APPROUVE la création de l'autorisation de programme relative au financement des travaux de l'opération « Travaux secteur 2 », au titre de l'exercice 2025.

FIXE les enveloppes globales des dépenses ainsi que leurs répartitions dans le temps comme suit :

N° AP	Libellé	Budget	Montant actualisé de l'AP/AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AE 25.01	Saison culturelle (BP)	Principal	138 264 €	46 088,00 €	46 088,00 €	46 088,00 €
AP 25.01	Extension de la voirie - Pré-neuf - Gorges	Principal	230 000 €	100 000,00 €	130 000,00 €	
AP 25.02	Aménagement du pôle déchets	Déchets Ménagers	300 000 €	200 000,00 €	100 000,00 €	
AP 25.03	Travaux secteur 1	Eau potable	1 072 000 €	510 000,00 €	562 000,00 €	
AP 25.04	Travaux secteur 2	Assainissement collectif	1 830 000 €	800 000,00 €	1 030 000,00 €	

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_41-DE



DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-42

FINANCES

OBJET – Attribution des subventions aux associations 2025

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-42

FINANCES

OBJET – Attribution des subventions aux associations 2025

Rapporteur : M. François GUILLOT – Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

La communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo a la volonté d'accompagner, par l'attribution de subventions, les actions associatives menées sur son territoire et correspondant aux objectifs fixés dans le cadre des compétences qui lui sont transférées.

Différentes associations ont adressé à Clisson Sèvre et Maine Agglo des demandes de subvention au titre de l'année 2025, pour contribuer au financement de leur fonctionnement ou d'une action.

Ces différentes demandes ont été instruites et présentées pour avis aux instances politiques dédiées, conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023.

Les grands principes sur lesquels repose la politique de Clisson Sèvre et Maine Agglo en matière de subventions aux associations sont les suivants :

- La Communauté d'agglomération entend apporter un soutien financier aux initiatives menées par les associations, dans le cadre de ses compétences communautaires, en cohérence avec les axes stratégiques définis dans le projet de territoire, et dans un souci de recherche d'équilibre territorial.
- Une enveloppe financière globale est fixée annuellement par politiques publiques, et pourra évoluer jusqu'à la fin du mandat en proportion de l'augmentation de la population du territoire.
- Le montant de la subvention accordée ne doit pas excéder 30% du budget du fonctionnement ou de l'action subventionnée.
- Toute subvention supérieure à 23 000 € fera obligatoirement l'objet d'une convention, établie entre la communauté d'agglomération et l'association.

Les demandes de subvention présentées ci-après entrant bien dans le champ des compétences de Clisson Sèvre et Maine Agglo et présentant un intérêt pour le territoire, il est proposé d'attribuer les subventions au titre de l'année 2025.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1611-4,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 et 10,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le règlement d'attribution des subventions aux associations, adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023,

Considérant la volonté de la collectivité d'accompagner les associations qui contribuent par leurs actions à la réalisation du projet de territoire, en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions, par l'attribution de subventions,

CONSIDERANT les demandes de subvention reçues au titre de l'année 2025,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis des commissions thématiques concernées, et du Bureau communautaire en date du 11 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 39	Voix contre : 1	Abstention : 7	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le versement de subventions aux associations suivantes pour l'année 2025 :

Incendie et Secours	Soutien financier
Amicale des Sapeurs-pompiers d'Aigrefeuille-sur-Maine	1 491,60 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Boussay	847,50 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Château-Thébaud	711,90 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Clisson	1 762,80 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de La Planche	983,10 €
Amicale des Sapeurs-pompiers de Vieillevigne	1 152,60 €
Ecole de jeunes Sapeurs-pompiers de Clisson	371,80 €
Total Incendie et secours	7 321,30 €
Tourisme et Culture	Soutien financier
Collectif Le Bouillon	1 100,00 €
La voie des chœurs	1 100,00 €
Les italiennes de Clisson	1 200,00 €
Pep's art	1 100,00 €
Wilky Troc	1 200,00 €
La Toue Scène	1 150,00 €
La Solid	1 200,00 €
Total Tourisme et Culture	8 050,00 €
Famille	Soutien financier
Ecole des parents et des éducateurs - point écoute parents	2 500,00 €
Ecole des parents point accueil et écoute jeunes 12-25 ans	2 500,00 €
Total Famille	5 000,00 €
Développement économique	Soutien financier
LES CIGALES	1 000,00 €
OUTIL EN MAIN SUD VIGNOBLE	2 000,00 €
Total Développement économique	3 000,00 €
Energie	Soutien financier
Comité 21 établissement grand ouest - GIEC Pays de la Loire	2 800,00 €
Total Energie	2 800,00 €
Mobilités	Soutien financier
Les Roues d'secours du Vignoble	2 000,00 €
SEMES	1 365,00 €
Total Mobilités	3 365,00 €
TOTAL GENERAL	29 536,30 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-43****FINANCES****OBJET – Budget Zones d'activités : Budget primitif 2025****Nombre de membres :**

↔	En exercice	: 49
↔	Présents	: 41
↔	Représentés	: 6
↔	Votants	: 47

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU qui a donné procuration à François GUILLOT
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEIDRE
VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET

Délibération n°25.03.2025-43**FINANCES****OBJET – Budget Zones d'activités : Budget primitif 2025****Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Zones d'activités comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 214 910.40 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	2 814 524.97 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	4 029 435.37 €

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

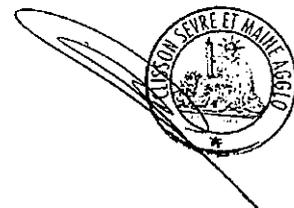
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-44****FINANCES****OBJET – Budget Immobiliers d'entreprises : Budget primitif 2025****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 49
 ↳ Présents : 42
 ↳ Représentés : 6
 ↳ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-44**FINANCES****OBJET – Budget Immobiliers d’entreprises : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 2	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Immobiliers d'entreprises comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	300 829.03 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	825 044.09 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	1 125 873.12 €

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèrerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

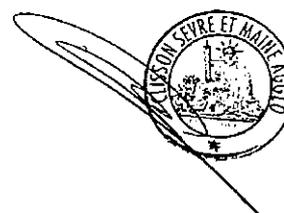
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-45

FINANCES

OBJET – Budget Equipements aquatiques : Budget primitif 2025

Nombre de membres :

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 42
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-45**FINANCES****OBJET – Budget Equipements aquatiques : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 45	Voix contre : 0	Abstention : 3	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Equipements aquatiques comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	4 343 003.16 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 590 240.87 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	5 933 244.03 €

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

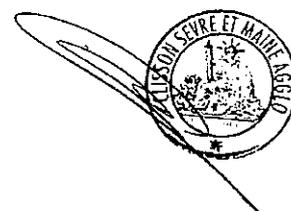
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-46

FINANCES

OBJET – Budget Espace culturel : Budget primitif 2025

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 6
Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-46**FINANCES****OBJET – Budget Espace culturel : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Espace culturel comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 882 012.00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 449 060.35 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	3 331 072.35 €

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

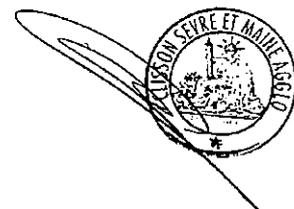
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-47**FINANCES****OBJET – Budget Transports et Mobilité : Budget primitif 2025****Nombre de membres :**

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 42
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Étaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

08/04/2025

Délibération n°25.03.2025-47**FINANCES****OBJET – Budget Transports et Mobilité : Budget primitif 2025****Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 2	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Transports et Mobilité comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	7 951 945.42 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	2 568 511.27 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	10 520 456.69 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

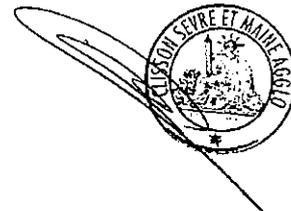
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-48**FINANCES****OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : Budget primitif 2025****Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-48**FINANCES****OBJET – Budget Déchets ménagers et assimilés : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 43	Voix contre : 0	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Déchets ménagers et assimilés comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	9 173 408.15 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	4 540 909.28 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	13 714 317.43 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

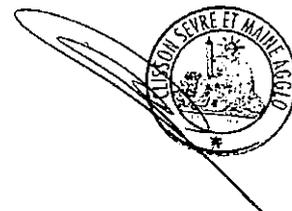
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-49

FINANCES

OBJET – Budget SPANC : Budget primitif 2025

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 6
Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaients présents :**Date de la convocation :**

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-49**FINANCES****OBJET – Budget SPANC : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget SPANC comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	458 218.76 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	148 801.05 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	607 019.81 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

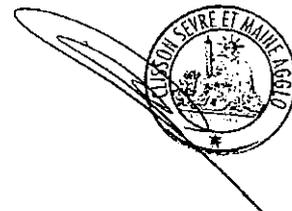
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-50

FINANCES

OBJET – Budget Assainissement collectif : Budget primitif 2025

Nombre de membres :

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 42
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-50**FINANCES****OBJET – Budget Assainissement collectif : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 47	Voix contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Assainissement collectif comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	8 123 819.68 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	8 814 592.32 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	16 938 412.00 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

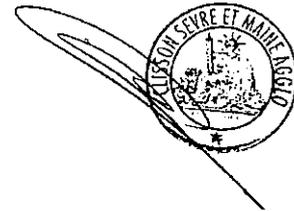
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-51

FINANCES

OBJET – Budget Adduction en eau potable : Budget primitif 2025

Nombre de membres :

↳ En exercice : 49
↳ Présents : 42
↳ Représentés : 6
↳ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

11 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-51**FINANCES****OBJET – Budget Adduction en eau potable : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 46	Voix contre : 0	Abstention : 2	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget Adduction en eau potable comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	5 654 878.93 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	5 159 975.22 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	10 814 854.15 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

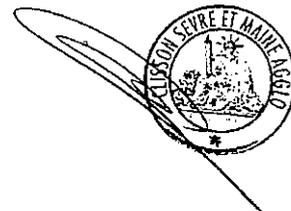
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-52

FINANCES

OBJET – Budget Principal : Budget primitif 2025

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 6
Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
--------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-52**FINANCES****OBJET – Budget Principal : Budget primitif 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif 2025 est joint à la présente note.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Président informera le conseil communautaire de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1, L5217-10-6 et L1612-4,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°19.12.2023-21 en date du 19 décembre 2023,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 42	Voix contre : 0	Abstention : 6	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget principal comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	45 956 839.84 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	16 734 658.41 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	62 691 498.25 €

AUTORISE le Président, à l'intérieur de chaque section, tant en fonctionnement qu'en investissement, à effectuer tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

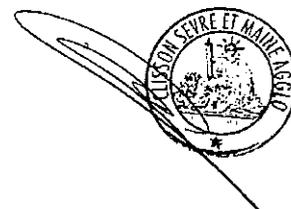
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-53

FINANCES

OBJET – Vote du produit GEMAPI pour 2025

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 42
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEBRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-53

FINANCES

OBJET – Vote du produit GEMAPI pour 2025

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

En vertu de la loi NOTRe du 7 juillet 2015, Clisson Sèvre et Maine Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI.

Conformément aux dispositions de l'article 1530 *bis* du Code général des impôts (CGI), les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence.

Les communes et les EPCI peuvent valablement délibérer pour instituer la taxe et en fixer le produit, même lorsqu'ils ont transféré la compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil communautaire, par délibération n° 26.03.2019-37 du 26 mars 2019, a décidé d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, cette délibération étant applicable depuis l'exercice 2020.

Outre une délibération visant à instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'organe délibérant vote également le produit de la taxe par une délibération prise chaque année, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. Le produit de la taxe est ensuite réparti par les services fiscaux entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente (EPCI + communes).

Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont la commune ou l'EPCI assure le suivi. Le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement inscrit au budget primitif 2025 a été établi à 408 000 €. Le vote d'un produit d'un montant équivalent correspond à environ 6.97 € par habitant.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5,

VU le Code général des impôts, et notamment ses articles 1530 bis et 1639 A,

VU la loi dite MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2017-1838 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 relative à l'organisation de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018,

VU la délibération communautaire du 26 mars 2019 décidant l'institution à compter de 2020 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Finances en date du 26 février 2025,

Considérant l'intérêt de réaliser un programme ambitieux de travaux pour la reconquête de la qualité de l'eau des rivières et de structurer le service Cycle de l'eau pour assurer un suivi de la compétence GEMAPI,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

FIXE le produit de la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code général des impôts en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2025 à 408 000 €.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-54

FINANCES

OBJET – Vote des taux des taxes foncières pour 2025

Nombre de membres :

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 42
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------



Délibération n°25.03.2025-54

FINANCES

OBJET – Vote des taux des taxes foncières pour 2025

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Les structures intercommunales telles que Clisson Sèvre et Maine Agglo sont depuis 2011 en fiscalité « mixte » et perçoivent à ce titre un produit pour chacune des différentes taxes foncières.

Les taux votés en 2024 pour chacune des taxes foncières sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 2,87 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 6,89 %

Les bases des différentes taxes ménages seront notifiées tardivement compte tenu de l'adoption différée de la Loi de Finances pour 2025. De ce fait les simulations sont effectuées sur la base des données prévisionnelles 2024. Il est donc difficile d'anticiper l'impact des augmentations des bases fiscales en dehors de la révision annuelle des valeurs locatives qui s'établit à 1.7 %.

A taux constants, l'augmentation des bases fiscales permettrait une augmentation du produit fiscal d'environ 31 700 €, censée couvrir l'évolution inflationniste des dépenses courantes de la collectivité.

L'analyse rétro-prospective financière 2024-2028 présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires met en évidence une stabilisation de la situation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo suite aux mesures prises depuis la période inflationniste, qui reste néanmoins menacée par une augmentation structurelle des coûts de fonctionnement. Ces augmentations concernent principalement les charges liées à la politique Enfance / Jeunesse ainsi qu'au service des transports scolaires et des équipements aquatiques.

Au regard de ces orientations, il est proposé d'augmenter de 1% les taux de taxes foncières en 2025, de la manière suivante, dans l'objectif de dégager un produit fiscal complémentaire d'environ 18 600 € :

- Taxe foncière sur le bâti : 2,90 %.
- Taxe foncière sur le non bâti : 6,96 %.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1639 A, 1636 B sexies et suivants, 1380 et suivants et 1415 et suivants,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

Considérant l'augmentation structurelle des coûts de fonctionnement pesant sur le budget principal et les budgets annexes qui lui sont rattachés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 38	Voix contre : 5	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0



FIXE les taux des taxes ménages pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 2,90 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 6,96 %

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-55

FINANCES

OBJET – Vote du taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires pour 2025

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-55**FINANCES****OBJET – Vote du taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires pour 2025**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2023, la taxe d’habitation s’applique uniquement aux résidences secondaires et autres locaux non affectés à l’habitation principale (THRS), et son taux doit à nouveau faire l’objet d’un vote par l’assemblée délibérante.

Le taux de taxe d’habitation a été voté pour 2024 à hauteur de 9,24%.

Les bases des différentes taxes ménages seront notifiées tardivement compte tenu de l’adoption différée de la Loi de Finances pour 2025. De ce fait, les simulations sont effectuées sur la base des données prévisionnelles 2024. Il est donc difficile d’anticiper l’impact des augmentations des bases fiscales en dehors de la révision annuelle des valeurs locatives qui s’établit à 1.7 %.

A taux constants, l’augmentation des bases fiscales permettrait une augmentation du produit fiscal d’environ 2 600 €, censée couvrir l’évolution inflationniste des dépenses courantes de la collectivité.

L’analyse rétro-prospective financière 2024-2028 présentée dans le cadre du débat d’orientations budgétaires met en évidence une stabilisation de la situation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo suite aux mesures prises depuis la période inflationniste, qui reste néanmoins menacée par une augmentation structurelle des coûts de fonctionnement. Ces augmentations concernent principalement les charges liées à la politique Enfance / Jeunesse ainsi qu’au service du transports scolaires et des équipements aquatiques.

Au regard de ces orientations, il est proposé d’augmenter de 1% le taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires en 2025, dans une même proportion que les taxes foncières, soit à 9,33 %.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1639 A, 1636 B sexies et suivants, 1380 et suivants et 1415 et suivants,

VU le Débat d’orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l’avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

Considérant l’augmentation structurelle des coûts de fonctionnement pesant sur le budget principal et les budgets annexes qui lui sont rattachés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 37	Voix contre : 3	Abstention : 8	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

FIXE le taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires en 2025 à 9,33 %.

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 044-200067635-20250325-250325_55-DE



DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-56****FINANCES****OBJET – Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2025****Nombre de membres :**

↺ En exercice : 49
↺ Présents : 42
↺ Représentés : 6
↺ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-56

FINANCES

OBJET – Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2025

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Les structures intercommunales telles que Clisson Sèvre et Maine Agglo perçoivent diverses recettes fiscales liées aux entreprises :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- Une fraction du produit de TVA perçu par l'Etat

Les produits d'IFER, de TASCOM et de fraction de TVA sont calculés automatiquement par les services fiscaux de la DGFIP. En revanche, la Communauté d'agglomération est amenée à voter chaque année un taux de CFE.

La CVAE a été supprimée pour les collectivités à compter de 2023. Elle est remplacée à titre de compensation par une fraction de produit de TVA.

Le taux de cotisation foncière des entreprises voté pour 2024 était le suivant : 26,86 %.

Les bases de cotisation foncière des entreprises seront notifiées tardivement compte tenu de l'adoption différée de la Loi de Finances pour 2025. De ce fait, les simulations sont effectuées sur la base des données prévisionnelles 2024. Il est donc difficile d'anticiper l'impact des augmentations des bases fiscales en dehors de la révision annuelle des valeurs locatives qui s'établit à 1.7 %.

A taux constants, l'augmentation des bases fiscales permettrait une augmentation du produit fiscal d'environ 89 700 €, censée couvrir l'évolution inflationniste des dépenses courantes de la collectivité.

Pour mémoire, la hausse maximum autorisée du taux de CFE correspond à la variation des taux des taxes ménage constatée entre 2023 et 2024 au niveau de l'EPCI et des 16 communes membres, à laquelle peuvent être ajoutés les taux mis en réserve les années précédentes.

L'analyse rétro-prospective financière 2024-2028 présentée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires met en évidence une stabilisation de la situation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo suite aux mesures prises depuis la période inflationniste, qui reste néanmoins menacée par une augmentation structurelle des coûts de fonctionnement. Ces augmentations concernent principalement les charges liées à la politique Enfance / Jeunesse ainsi qu'au service des transports scolaires et des équipements aquatiques.

Au regard de ces orientations, il est proposé d'augmenter de 1% le taux de CFE en 2025, à hauteur de 27.13 %, dans l'objectif de dégager un produit fiscal complémentaire d'environ 52 800 €.

Il est proposé également de mettre en réserve la différence entre le taux voté et le taux maximum de droit commun qu'aurait pu décider le Conseil communautaire, au titre de l'année 2025.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1639 A, 1636 B sexies et suivants, 1380 et suivants et 1415 et suivants,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire n°28.01.2025-07 en date du 28 janvier 2025,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 4 mars 2025,

Considérant l'augmentation structurelle des coûts de fonctionnement pesant sur le budget principal et les budgets annexes qui lui sont rattachés,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 33

Voix contre : 6

Abstention : 9

Ne prend pas part au vote : 0

FIXE le taux de CFE 2025 à 27.13 %.

DECIDE la mise en réserve de 100% de la différence positive qui est constatée en 2025 entre le taux maximum de droit commun de CFE et le taux voté par l'assemblée délibérante.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°25.03.2025-57****FINANCES****OBJET – Approbation du projet d’installation d’une pompe à chaleur à la piscine Aqua’Val Maine****Nombre de membres :**

↻ En exercice : 49
↻ Présents : 42
↻ Représentés : 6
↻ Votants : 48

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaients présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEBRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

**Délibération n°25.03.2025-57****FINANCES****OBJET – Approbation du projet d’installation d’une pompe à chaleur à la piscine Aqua’Val Maine****Rapporteur : M. François GUILLOT – Vice-Président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis son ouverture en octobre 2021, la piscine Aqua’val Maine d’Aigrefeuille-sur-Maine utilise une installation géothermique sur sonde pour chauffer ses locaux et ses bassins.

Afin d’accroître son taux de couverture énergétique, Clisson Sèvre et Maine Agglo a réalisé une étude thermique. Sur la base d’une évaluation des coûts et des bénéfices économiques issue de cette étude thermique, il est préconisé en complément des équipements existants, d’installer d’une pompe à chaleur aérothermie de 100 kw. Le système sera intégré à la production actuelle de la piscine.

Le scénario privilégié pour son efficacité et sa faisabilité économique, propose :

- L’ajout d’une pompe à chaleur aérothermique pour améliorer le taux de couverture (43 %).
- La mise à niveau de l’installation actuelle (remplacement de compteurs, suivi des températures, réparation de fuites).
- La réduction de la sollicitation des sondes géothermiques pour prolonger leur durée de vie.

Ce projet s’inscrit dans les orientations stratégiques définies par le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, signé le 9 novembre 2021. S’appuyant sur les grandes orientations du projet de territoire axé sur le développement durable, le CRTE prévoit des actions en faveur de la transition écologique, notamment en matière d’énergies renouvelables (Action prioritaire n°4 de l’Orientation 1 - Initiatives en matière d’énergie).

L’Etat a lancé un appel à projets commun relatif à la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), pour l’exercice 2025. Le développement des énergies renouvelables figure parmi les grandes priorités thématiques pour la DSIL 2025.

Clisson Sèvre et Maine Agglo envisage de répondre à cet appel à projets pour installer une pompe à chaleur à la piscine d’Aqua’Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-33, L.2334-42C

VU le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l’Etat le 9 novembre 2021,

VU l’appel à projets commun relatif à la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), lancé par l’Etat pour l’exercice 2025,

CONSIDERANT l’intérêt d’installer une pompe à chaleur à la piscine d’Aqua’Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine,

CONSIDERANT l’opportunité d’approuver le projet correspondant dans le cadre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), pour lancer cette opération dès 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :**Voix pour : 48****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

APPROUVE le projet d'installation d'une pompe à chaleur à la piscine d'Aqua'Val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine suivant le plan de financement prévisionnel comme ci-dessous :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Travaux	119 910,00 €	Etat (DETR-DSIL 2025) (30%)	35 973,00 €
		CSMA (70%)	83 937,00 €
TOTAL DÉPENSES HT	119 910,00 €	TOTAL RECETTES HT	119 910,00 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-58

FINANCES

OBJET – Approbation du projet de mise en place d’une ligne de covoiturage dynamique entre Nantes et Remouillé

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-58

FINANCES

OBJET – Approbation du projet de mise en place d’une ligne de covoiturage dynamique entre Nantes et Remouillé

Rapporteur : M. François GUILLOT – Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au diagnostic et au plan d’actions de la stratégie Mobilité issus de l’étude de préfiguration d’un réseau de transports collectifs approuvée au conseil communautaire en date du 23 mai 2023, Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaite développer le co-voiturage sur son territoire.

Face à l’augmentation du trafic routier et à la nécessité de réduire l’empreinte carbone, une étude conjointe a été menée par Grand Lieu Communauté et Clisson Sèvre et Maine Agglo, avec le soutien de Nantes Métropole et de la Région Pays de la Loire.

Le projet consiste à mettre en place une ligne de covoiturage dynamique pour les déplacements domicile-travail et domicile-études entre Remouillé et Nantes le long de la RD137.

Il vise à répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter la mobilité des actifs et des étudiants aux heures de pointe
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l’air
- Optimiser l’usage des infrastructures existantes
- Proposer une alternative économique et écologique aux trajets en voiture individuelle
- Désengorger le trafic sur l’axe RD137

Ce projet s’inscrit dans les orientations stratégiques définies par le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, signé le 9 novembre 2021. S’appuyant sur les grandes orientations du projet de territoire axé sur le développement durable, le CRTE prévoit des actions en faveur de la transition écologique, notamment le développement du covoiturage (Action prioritaire n°2 de l’Orientation 1 - Environnement).

L’Etat a lancé un appel à projets commun relatif à la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), pour l’exercice 2025. Le développement du covoiturage figure parmi les grandes priorités thématiques pour la DETR /DSIL 2025 au titre de la transition écologique, énergétique, numérique et des mobilités. Clisson Sèvre et Maine Agglo envisage de répondre à cet appel à projets pour mettre en place une ligne de covoiturage dynamique entre Nantes et Remouillé.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-33, L.2334-42C.

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant le diagnostic et le plan d’actions de la stratégie Mobilité issue de l’étude de préfiguration d’un réseau de transports collectifs,

VU le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé avec l’Etat le 9 novembre 2021,

VU l’appel à projets commun relatif à la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), lancé par l’Etat pour l’exercice 2025,

CONSIDERANT l’intérêt de réaliser une ligne de covoiturage dynamique entre Nantes et Remouillé,

CONSIDERANT l’opportunité d’approuver le projet correspondant dans le cadre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l’investissement local (DSIL), pour lancer cette opération dès 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE le projet de mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique entre Nantes et Remouillé ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévues		Recettes prévues	
Intitulé	Montant HT en €	Intitulé	Montant HT en €
Travaux	114 145,40 €	Etat (DETR-DSIL 2025)	39 950,89 €
		Etat (Fonds Vert)	39 950,89 €
		CSMA	34 243,62 €
TOTAL DÉPENSES HT	114 145,40 €	TOTAL RECETTES HT	114 145,40 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-59

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET – Convention de partenariat en faveur de la création d’entreprise conclue avec l’association Initiative Loire-Atlantique Sud (ILAS) – année 2025

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-59

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET – Convention de partenariat en faveur de la création d’entreprise conclue avec l’association Initiative Loire-Atlantique Sud (ILAS) – année 2025

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Initiative Loire Atlantique Sud accompagne les porteurs de projets du Pays de Retz et du Vignoble Nantais qui veulent créer leur entreprise. L’association favorise l’entrepreneuriat, la création d’emplois, la reprise et le développement des petites entreprises. Elle apporte son soutien par l’octroi d’un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un suivi des porteurs de projets assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d’autres dispositifs financiers de soutien aux entreprises (subvention, avance, prêt bancaire, prêt BPI...).

Initiative Loire Atlantique Sud est membre du réseau national Initiative France, le 1^{er} réseau associatif de financement et d’accompagnement des créateurs d’entreprises.

Le rôle de l’association est de rassembler les ressources et les compétences d’un territoire, qu’elles soient professionnelles, individuelles ou institutionnelles, pour les mettre au service de l’entrepreneuriat et de la création d’emplois.

En parallèle, la Communauté d’agglomération, compétente en matière de développement économique, souhaite favoriser les implantations d’entreprises, leur développement et les créations d’emplois.

Dès lors, les 2 parties ont décidé de partager leurs moyens et leur savoir-faire au service des entreprises locales, de leur création et de leur développement.

La participation financière de Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès d’ILAS contribue au financement du fonctionnement de l’association, et s’effectue de la manière suivante :

- une adhésion pour l’année 2025 de 200 € net de taxe, en tant que membre du collège « collectivité », conformément à la décision de l’Assemblée Générale de l’association,
- une contribution pour l’année 2025 de 13 442 € net de taxe

Dans le cadre des délégations d’attributions qui lui ont été déléguées par le Conseil communautaire, le Bureau communautaire du 11 mars 2025 a approuvé l’adhésion à l’association ILAS pour l’année 2025.

Il est proposé au Conseil Communautaire d’approuver la convention de partenariat avec l’association ILAS pour l’année 2025.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-22, L. 4251-17 et L5216-5,

VU le Traité sur le Fonctionnement de l’Union Européenne (TFUE) et notamment ses articles 107 et 108,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l’article 10 de la loi 12 avril 2000,

VU l’arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par l’article 10 de la loi du 12 avril 2000,

VU la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation 2022/2028,

VU les statuts de l’association ILAS,

VU l’avis favorable de la commission « attractivité économique » en date du 5 février 2025,

Considérant l’intérêt pour Clisson Sèvre et Maine Agglo de signer la convention de partenariat avec l’association ILAS pour l’année 2025,

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Considérant que pour participer au financement des aides et régimes d'aides mis en développement économique et de l'emploi, CSMA doit conclure une convention avec cette dernière,

Considérant que l'adhésion à l'association ILAS pour l'année 2025 a fait l'objet d'une décision du Bureau communautaire,

Considérant le projet de convention, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

APPROUVE la convention de partenariat en faveur de la création d'entreprise avec l'association Initiative Loire-Atlantique Sud (ILAS) fixant les conditions de la subvention de fonctionnement versée par Clisson Sèvre et Maine Agglo à Initiative Loire Atlantique Sud d'un montant de 13 442 € net de taxe pour l'année 2025.

PRECISE que cette subvention est accordée sous réserve de l'approbation et la signature d'une convention entre la Région des Pays de la Loire et Clisson Sèvre et Maine Agglo en faveur des réseaux d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise afin d'apporter le soutien de Clisson Sèvre et Maine Agglo au développement économique et au développement de l'emploi, notamment aux structures d'accompagnement à la création d'activités et d'emplois.

PRECISE que la convention est conclue pour l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents afférents à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

Le 04/04/2025
François GUILLOT
Vice-Président François GUILLOT



À Clisson
Le 07/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE LA CREATION D'ENTREPRISE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO, dont le siège est situé 13 rue des Ajoncs, 44190 Clisson, représentée par son Président, Monsieur Jean Guy CORNU en vertu de la délibération du Conseil Communautaire n°..... en date du..... et la décision du Bureau Communautaire n° en date du

Ci-après dénommée : « **La Collectivité** »

D'une part,

ET

L'Association, Initiative Loire Atlantique Sud association loi 1901 régie par les dispositions de la loi de 1901, déclarée à la Préfecture de Loire-Atlantique en date du 26 novembre 2015 et immatriculée 815 097 241 00013, dont le siège social est Maison de l'Intercommunalité, 2 rue galilée 44270 MACHECOUL, représentée par son Président Patrick GUIHAL, dûment habilité à signer la présente,
Ci-après dénommée : « **Initiative Loire Atlantique Sud** »

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Initiative Loire Atlantique Sud est une association qui **favorise l'entrepreneuriat, la création d'emplois, la reprise et le développement des petites entreprises.**

Membre du Réseau Initiative France, Initiative Loire Atlantique Sud rassemble les ressources et les compétences du territoire du Pays de Retz et du Vignoble Nantais, qu'elles soient professionnelles, individuelles ou institutionnelles, pour les mettre au service de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois.

La Collectivité a notamment pour objet de contribuer au développement économique de son territoire. Pour cela, elle engage des actions dans le but de favoriser les implantations d'entreprises, leur développement et les créations d'emplois. Elle renforce son attractivité économique auprès des investisseurs et notamment auprès des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Dès lors, les 2 parties ont décidé de partager leurs moyens et leur savoir faire au service des entreprises locales, de leur création et de leur développement.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat que souhaitent instituer entre elles les Parties en faveur de la création, de la reprise et du développement d'entreprises sur le territoire de la Collectivité.

Article 2 : Les objectifs de la convention

Le partenariat engagé entre la Collectivité et Initiative Loire Atlantique Sud vise à :

- améliorer l'environnement économique local du porteur de projet en lui mettant à disposition les moyens nécessaires à la réussite de son entreprise,
- permettre au plus grand nombre de porteurs de projet du territoire de la Collectivité d'accéder aux services du Réseau Initiative,
- évaluer l'impact du dispositif en terme de création d'emplois et de retombées financières

Article 3 : Les missions d'Initiative Loire Atlantique Sud

Initiative Loire Atlantique Sud s'engage, dans la limite des moyens à sa disposition (rapport d'activité en annexe 1), à mettre en œuvre la Promesse du Réseau Initiative France sur le territoire de la Collectivité :

- **Accueil, orientation des porteurs de projets** et promotion de l'application du Réseau Initiative Mon Kit Entrepreneur
- **Accompagnement** dans la finalisation du Business Plan
- **Financement des entrepreneurs** : à ce titre, Initiative Loire Atlantique Sud apporte sur le territoire de la Collectivité les financements suivants :
 - o Un fonds de prêts local création/reprise d'entreprise
 - o Un fonds de prêts local croissance d'entreprise
 - o Un fonds de prêts création/reprise de BPI
 - o Un fonds de prêts solidaire création/reprise de BPI
 - o Un fonds régional mutualisé transmission/reprise
- **Accompagnement de la jeune entreprise** pour faciliter sa pérennité et sa croissance avec l'appui de bénévoles experts dans l'entrepreneuriat
- **Promotion du Label Remarquable**

L'association s'engage à minima :

- Réaliser 45 primo accueils
- Présenter 20 dossiers en comités de prêt d'honneur sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo
- Mettre à disposition le parrainage pour tous les entrepreneurs ayant eu un prêt d'honneur et ayant souhaité bénéficier du parrainage.

Initiative Loire Atlantique Sud s'engage également à :

- Participer sur 2 demi-journées par an à un évènement local organisé par la Collectivité, dédié à la création/reprise d'entreprise,
- Co-organiser avec la collectivité, si elle le souhaite, une mise en réseau collective des entrepreneurs financés dans le cadre d'une « Rencontre locale Entrepreneur » (1 demi-journée par an)

Article 4 : Participation financière

La Collectivité participe au financement d'une partie du budget de fonctionnement d'Initiative Loire Atlantique Sud. La participation financière n'inclut pas de dotation aux fonds de prêt locaux du Réseau Initiative qui doit les constituer par ailleurs.

La participation financière s'effectue de la manière suivante :

- une adhésion 2025 de 200€, en tant que membre du collège « collectivité », conformément à la décision de l'Assemblée Générale de l'association,
- une contribution de 13 442 € calculée de la manière suivante :
*contribution au titre de l'année N = Nb d'habitants * 0,12€ + Nb d'entreprises avec au moins 1 prêt d'honneur décaissés en N-1 x 350€*

La Collectivité communiquera chaque année le nombre d'habitants de son territoire (population Insee de l'année n-1). La participation financière est versée en 1 fois dès réception de l'appel à versement adressé par Initiative Loire Atlantique Sud.

La Collectivité pourra mettre à disposition d'Initiative Loire-Atlantique Sud à titre gracieux une salle de réunion pour la tenue des comités d'agrément ainsi qu'un bureau de rendez-vous pour des permanences et des rendez-vous dédiés au parrainage. Les modalités de ces mises à disposition feront l'objet de signature de conventions spécifiques.

Article 5 : Durée de la convention - résiliation

La présente convention est conclue pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} janvier 2025.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée après mise en demeure de se mettre en conformité sous un délai de 1 mois.

En cas de résiliation de la présente convention pour non respect de ses obligations par Initiative Loire Atlantique Sud, la Collectivité émettra un titre exécutoire sur le fondement des dispositions de la présente convention afin de mandater le remboursement des sommes exposées au titre de la contribution financière, prorata temporis pour la période entre la date de réalisation et la fin de l'année.

Article 6 : Communication

La Collectivité pourra valoriser le prêt d'honneur comme un outil d'intervention de la Collectivité pour le développement économique de son territoire.

A sa demande, la Collectivité recevra les coordonnées des porteurs de projets accueillis éligibles et non éligibles. Les projets éligibles seront accessibles à la Collectivité au fil de l'eau sur l'outil collaboratif du Réseau Initiative.

Initiative Loire Atlantique Sud s'engage à informer les porteurs de projets accueillis que la Collectivité est l'interlocuteur privilégié pour la création / reprise d'entreprises. Ainsi, Initiative Loire Atlantique Sud communiquera les coordonnées du service développement économique de la Collectivité aux porteurs de projets accueillis et à les prévenir qu'ils pourront être contactés par celui-ci.

Article 7 : Transparence de l'activité

Le partenariat avec la Collectivité est établi dans le cadre d'une confiance mutuelle et en transparence. Ainsi, Initiative Loire Atlantique Sud s'engage à :

- remettre annuellement à la Collectivité son rapport d'activité et les indicateurs d'impacts de l'activité sur son territoire statistiques complètes des entreprises accompagnées sur son territoire : nombre de création d'emplois accompagnés, type d'entreprises, effet levier bancaire, nouveaux parrainages
- transmettre le rapport financier et le budget annuel de l'association,
- proposer à un représentant de la Collectivité adhérente un siège au Conseil d'Administration de l'association.

Article 8 : Clause de confidentialité des données

Les parties garantissent la plus grande confidentialité concernant tout renseignement dont elles ont connaissance lors de l'accompagnement du projet. Elles s'engagent à tenir confidentiels ces renseignements, tant pendant la durée de la présente convention de partenariat qu'après son expiration.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant écrit convenu entre les parties.

Article 10 : Compétence juridictionnelle

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les litiges liés seront portés devant le Tribunal compétent.

Fait à Machecoul, le
En deux exemplaires originaux,

Pour **la Collectivité**
Monsieur Jean-Guy CORNU
Président

Pour **Initiative Loire Atlantique Sud**
Monsieur Patrick GUIHAL
Président

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-60

CLIMAT – TRANSITION ENERGETIQUE

OBJET – Avis sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt Spontané pour l'occupation du site du Quatrain (Haute-Goulaine) pour l'installation d'ombrières photovoltaïques

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-60

CLIMAT – TRANSITION ENERGETIQUE

OBJET – Avis sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt Spontané pour l'occupation du site du Quatrain (Haute-Goulaine) pour l'installation d'ombrières photovoltaïques

Rapporteur : M. Didier MEYER - Vice-président délégué au Climat et à la transition énergétique

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo a reçu une proposition spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Quatrain, situé sur la commune de Haute-Goulaine. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable et de transition énergétique poursuivis par la collectivité.

Ce projet revêt plusieurs intérêts majeurs :

- Préservation de l'environnement : Il contribue à la production d'énergie renouvelable, permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone et de soutenir la transition énergétique
- Conformité avec la loi APER : La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux collectivités et entreprises de solariser ou végétaliser leurs parkings et bâtiments, ce à quoi ce projet répond avec l'installation d'ombrières photovoltaïques sur une surface de parking artificialisée de 3 900 m²
- Amélioration des infrastructures : Les ombrières apportent un ombrage bénéfique pour les usagers du parking, améliorant leur confort.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), publiée au Journal Officiel le 18 août 2015. Cette loi vise à :

- Renforcer la contribution de la France à la lutte contre le dérèglement climatique
- Préserver l'environnement et accroître l'indépendance énergétique du pays
- Garantir un accès compétitif à l'énergie pour les entreprises et les citoyens

En outre, ce projet s'inscrit dans les objectifs définis par le **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** de Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui tend à favoriser le développement de la production et de la consommation en énergies renouvelables. Son Action 2 « Développer l'utilisation de l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) » vise, en effet, les objectifs suivants :

- Réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Encourager l'autoconsommation
- Déployer le photovoltaïque sur des espaces artificialisés ou délaissés inutilisables à d'autres usages

Pour satisfaire les exigences des articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), Clisson Sèvre et Maine Agglo doit garantir la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'activités économiques.

En particulier :

- **Article L.2122-1-1 du CGPPP** : Il impose l'organisation d'une procédure de sélection préalable, librement définie par l'autorité compétente, tout en assurant impartialité et transparence grâce à une publicité adaptée.
- **Article L.2122-1-4 du CGPPP** : En cas de manifestation d'intérêt spontanée, une publicité préalable doit être réalisée pour s'assurer de l'absence d'autres manifestations d'intérêt concurrentes.

En cohérence avec les ambitions nationales, Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaite promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables sur son territoire, tout en respectant les nouvelles obligations légales issues de la loi APER.

Ce projet d'ombrières photovoltaïques constitue une opportunité pour Clisson Sèvre et Maine Agglo de conjuguer développement durable, respect des obligations légales et amélioration des infrastructures locales. En lançant une procédure de publicité préalable, la collectivité s'assure de répondre aux exigences de transparence et d'équité tout en valorisant son domaine public au bénéfice de l'ensemble des usagers et de l'environnement.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-4,



VU le Code de la commande publique,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant la manifestation d'intérêt spontanée présentée par la SEM ENR 44 pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Quatrain,

Considérant que, comme précisé ci-dessus, il convient de procéder à une mise en concurrence suffisante au préalable de toute délivrance d'un titre autorisant l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation commerciale,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'implantation d'installations photovoltaïques sur le parking du Quatrain à Haute-Goulaine.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, à l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire pour le site du parking du Quatrain, ne pouvant excéder 30 ans, avec le candidat présentant le projet le plus adapté aux besoins de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-61

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de Boussay à Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable rue Lully à Boussay

Nombre de membres :

En exercice : 49
Présents : 42
Représentés : 6
Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEBRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-61

CYCLE DE L'EAU

OBJET – Approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de Boussay à Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable rue Lully à Boussay

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-Président délégué au Cycle de l'Eau

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « distribution d'eau potable », le Conseil communautaire, par délibération n°21.11.2023-05 en date du 21 novembre 2023, a entendu harmoniser et simplifier les tarifs applicables sur le territoire communautaire, suite aux travaux menés par le conseil d'exploitation eau potable de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Il a ainsi défini les règles applicables sur le territoire en matière de financement des extensions de réseaux d'eau potable.

Il s'avère que, dans le cadre de projets d'urbanisme (notamment l'autorisation d'urbanisme n°044 022 24 A1010), la Commune de Boussay a décidé de réaliser une extension du réseau d'eau potable permettant d'améliorer la desserte des parcelles A2863, A2866 et A2867 situées rue Lully. Cette extension est considérée comme un équipement commun dans la mesure où plusieurs parcelles pourront être desservies par cette extension.

Il convient de prévoir les conditions de la participation de la Commune à la réalisation des travaux, conformément aux dispositions de la délibération n°21.11.2023-05 précitée. Cette participation sera versée à Clisson Sèvre et Maine Agglo sous la forme d'un fonds de concours tel que défini par les dispositions de l'article L. 5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Ces dispositions permettent en effet à la Commune de verser à l'EPCI dont elle est membre, un fonds de concours en vue de financer la réalisation d'un équipement, étant précisé que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide financière, qui pourra intervenir après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de Boussay.

La facturation de cette extension se fait via un forfait, tel que défini dans les conditions de la délibération n°21.11.2023-05 en date du 21 novembre 2023 : facturation d'un forfait couvrant 50% des coûts de travaux de l'extension engagés par Clisson Sèvre et Maine Agglo, à la Commune, sans possibilité de refacturation de la Commune de la somme au pétitionnaire. En fonction des accords cadre de travaux conclus par Clisson Sèvre et Maine Agglo sur son territoire et au vu des coûts d'extensions déjà réalisées, le forfait est de 1 250€ + 40€/ml d'extension pour ce cas.

L'extension prévue étant de 45 ml, le montant du fonds de concours est de 3 050 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5-VI,

VU la délibération communautaire n°21.11.2023-05 du 21 novembre 2023 approuvant les tarifs des extensions et renforcements de réseau du service public d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant les besoins d'extension du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) pour desservir les parcelles A2863, A2866 et A2867 situées rue Lully à Boussay,

Considérant que Boussay, commune membre de Clisson Sèvre et Maine Agglo, peut financer par le biais d'un fonds de concours la réalisation de cet équipement, et que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par Clisson Sèvre et Maine Agglo, bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel,

Considérant le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune de Boussay au bénéfice de Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension de réseau d'eau potable permettant la desserte des parcelles A2863, A2866 et A2867 situées rue Lully à Boussay, ci-annexé,



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

APPROUVE la convention relative au versement du fonds de concours par la Commune de Boussay au bénéfice de Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension de réseau d'eau potable permettant la desserte des parcelles A2863, A2866 et A2867 situées rue Lully à Boussay.

PRECISE que la convention prévoit une clé de répartition de financement à 50% pour la Commune et 50% pour Clisson Sèvre et Maine Agglo. Le montant total prévisionnel du fonds de concours visé par la présente convention et versé par la Commune est ainsi fixé à 3 050 €.

PRECISE que la présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties, et jusqu'au règlement par la commune de Boussay du montant définitif de sa participation.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la présente convention avec la Commune de Boussay.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#



CONVENTION relative au versement d'un fonds de concours à Clisson Sèvre et Maine Agglo en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable

Rue Lully/Boussay/Parcelles A2863, A2866 et A2867

Entre

Clisson Sèvre et Maine Agglo, bénéficiaire, dont le siège est situé 13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON Cedex, représentée par Monsieur le Président, Monsieur Jean-Guy CORNU, autorisé à contracter cette présente convention par la délibération du Conseil Communautaire n° en date du XX/02/2025, dont un extrait demeure annexé à la présente convention, ci-après désignée par « **la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo** », « **la Communauté d'Agglomération** », « **Clisson Sèvre et Maine Agglo** », ou « **CSMA** »

d'une part ;

La Commune de Boussay, dont le siège est situé 4 rue du Val de Sèvre, 44190 Boussay représentée par Madame la Maire, Mme. Véronique NEAU-REDOIS autorisée à contracter cette présente convention par la délibération du Conseil municipal n° en date du dont un extrait demeure annexé à la présente convention, ci-après désignée « **la commune** » ou « **la commune de Boussay** »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) attribue, de plein droit, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par délibération n° 02.07.2019-03 du 2 juillet 2019, Clisson Sèvre et Maine Agglo a validé les scénarios :
- « prise de compétence par palier » pour l'exercice de la compétence « assainissement »,
- « association avec les communes » pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales »,
- « exercice en propre » pour l'exercice de la compétence « eau ».

Par arrêté inter préfectoral du 31 janvier 2022, les Préfets de LOIRE-ATLANTIQUE et de VENDEE ont restitué à Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) et à compter du 1^{er} juillet 2022, la compétence « distribution d'eau potable » préalablement exercée par le SAEP VIGNOBLE-GRAND LIEU et, pour le compte de ce dernier par le syndicat départemental Atlantic'Eau. Clisson Sèvre et Maine agglo exerçait déjà cette compétence « distribution » sur le périmètre des communes de Clisson et Boussay.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence « distribution d'eau potable », le Conseil Communautaire, par délibération n°21.11.2023-05 en date du 21 novembre 2023, a entendu harmoniser et simplifier les

tarifs applicables sur le territoire communautaire, suite aux travaux menés par le conseil d'exploitation de l'eau potable de Clisson Sèvre et Maine agglo.

Il a ainsi défini les règles applicables sur le territoire en matière de financement des extensions de réseaux d'eau potable.

Il s'avère que, suite à la décision de la Commune de **Boussay** de signer un permis de construire n°044 022 24 A1010, il s'avère nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable permettant la desserte de la rue Lully à Boussay, parcelles A2863, A2866 et A2867.

La Commune ayant déterminé que ces travaux étaient constitutifs d'un équipement commun, il convient de prévoir les conditions de la participation de la Commune à la réalisation des travaux, conformément aux dispositions de la délibération n°21.11.2023-05 précitée.

Cette participation sera versée à Clisson Sèvre et Maine Agglo sous la forme d'un fonds de concours tel que défini par les dispositions de l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Ces dispositions permettent en effet à la Commune de verser à l'EPCI dont elle est membre un fonds de concours en vue d'assurer la réalisation d'un équipement, étant précisé que le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

La présente convention précise les conditions de versement de l'aide financière, qui pourra intervenir après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de Boussay.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet, en application de l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement d'un fonds de concours par la Commune en faveur de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable permettant de desservir les parcelles A2863, A2866 et A2867 situées rue Lully.

Article 2 – Destination du fonds de concours

L'objet du fonds de concours visé par la présente convention est de contribuer aux dépenses d'investissement, réalisées par Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre de l'exercice de sa compétence " distribution d'eau potable "

Tel qu'indiqué à l'article L. 5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales, l'aide financière sera exclusivement affectée à la réalisation d'un équipement, à savoir la construction d'une extension du réseau d'eau potable permettant la desserte des parcelles A2863, A2866 et A2867 situées rue de Lully.

Aussi, le versement du concours financier est subordonné à l'accomplissement par Clisson Sèvre et Maine Agglo des travaux précités.

Article 3 – Détermination du montant du fonds de concours

Article 3.1 – Montant du fonds de concours

La Commune a déterminé que ces travaux étaient constitutifs d'un équipement commun.

Le montant total du fonds de concours visé par la présente convention et versé par la Commune est fixé à 1 250 € + 40 €/ml, tarif en vigueur en 2024.

L'extension prévue étant de **45** ml, le montant du fonds de concours est arrêté à la somme de **3 050 €**.

Ce montant n'excède pas la part de financement propre, assurée par Clisson des dépenses nécessaires à l'exécution des travaux. A noter que Clisson charge l'ensemble des frais inhérents aux prestations annexes (topographie, maîtrise d'œuvre...) qui ne sont pas inclus dans le calcul du forfait précité.

Il est précisé que Clisson Sèvre et Maine Agglo ne percevra aucune subvention pour la construction de l'extension du réseau d'eau potable précité.

Article 3.2 – Modalités de révision des coûts

Cette participation est considérée comme forfaitaire jusqu'au 2 octobre 2025. Après cette date, la participation sera modifiée en application des règles de financement en vigueur votées par le Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. La participation sera également révisée si le règlement du branchement eau potable intervient au-delà du 2 octobre 2025.

Article 4 – Modalités financières

Le versement du fonds de concours par la Commune interviendra selon les modalités suivantes

Après réception des travaux, un bilan financier sera établi par Clisson Sèvre et Maine Agglo, sur la même base que l'estimation prévisionnelle initiale, avec des montants ajustés le cas échéant au prorata des travaux effectivement réalisés.

En cas de maîtrise d'œuvre interne, un montant forfaitaire de 5% du montant des travaux figurera au bilan financier établi.

Au-delà d'une marge de tolérance de 15% par rapport au montant de l'estimation de l'opération, la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Clisson Sèvre et Maine Agglo adressera à la commune un titre de recettes à la hauteur des dépenses réelles Hors Taxes (HT).

Si la durée des travaux est inférieure à 3 mois, l'Agglo se réserve le droit de facturer en une seule fois à la commune.

Il est précisé que le versement de ce fonds de concours par la Commune est consenti sans possibilité de refacturation par la Commune de la somme au pétitionnaire.

Article 5 - Imputation budgétaire du fonds de concours

Le fonds de concours objet de la présente convention sera imputé en section d'investissement :

- Budget de la Commune : au compte 2041512 « subventions d'équipements versées au GFP de rattachement - Bâtiments et installations » (M14 ou M57)

- Budget de Clisson Sèvre et Maine Agglo : au compte 1314 « subventions d'équipement des communes ».

Article 6 – Programmation

La demande de projet sera étudiée après signature de la présente convention et règlement du/des devis de branchement auprès de l'exploitant du réseau d'eau potable.

Clisson Sèvre et Maine Agglo ne peut pas s'engager sur le délai de réalisation des travaux d'extension d'eau potable. A titre indicatif, compte-tenu des contraintes techniques et administratives de réalisation, ce délai est généralement de 6 mois.

Article 7 – Propriété des ouvrages

Les canalisations et tout autre ouvrage ou travaux, réalisés en application de la présente convention, sont de la propriété de Clisson Sèvre et Maine Agglo sans aucune exception ni réserve.

En contrepartie, Clisson Sèvre et Maine Agglo en assure l'exploitation, l'entretien et le renouvellement au même titre que l'ensemble de son réseau d'eau potable, et ce dès la mise en service.

En particulier, Clisson Sèvre et Maine Agglo pourra à tout moment exécuter sur cette conduite toutes modifications et tous branchements ou raccordements qu'il jugera utiles.

Article 8 - Durée de la présente convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les 2 parties, et jusqu'au règlement par la commune de Boussay du montant définitif de sa participation.

Article 9 - Avenant

En cas de modification ou d'abandon du projet, le bénéficiaire du fonds de concours devra en informer sans délai par écrit la Commune.

La présente convention ne peut être modifiée que par un avenant signé par Clisson Sèvre et Maine Agglo et la commune. Toutes les clauses stipulées à la présente convention, sans exception, sont de rigueur et dans le cas où il y serait dérogé, le silence ne sera jamais considéré comme une adhésion tacite de la part d'une des parties contractantes.

Les modifications et précisions à apporter à la présente convention s'effectuent par la conclusion d'un avenant.

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par les 2 parties signataires.

Chaque partie s'engage à transmettre à l'autre partie une copie de sa délibération autorisant la modification de la convention d'origine.

La modification ne prend effet que lorsque les 2 parties ont approuvé les modifications et signé l'avenant correspondant.

Article 10 - Election de domicile et règlement des litiges

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Nantes. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

A Boussay le

Madame la Maire de la
Commune de Boussay

Véronique NEAU-REDOIS

A Clisson, le

Le Président de la Communauté
d'agglomération
Clisson Sèvre et Maine Agglo

Jean-Guy CORNU

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-62

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégués dans les commissions

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-62

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales – modification de délégués dans les commissions

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions sont constituées librement, peuvent être permanentes ou temporaires, et être supprimées en cours de mandat.

Le Président de l'EPCI est le Président de droit des commissions intercommunales.

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020, a décidé de créer 12 commissions thématiques intercommunales, puis en séances des 29 septembre 2020, 3 novembre 2020, 15 décembre 2020, 26 janvier 2021, 30 mars 2021, 25 mai 2021, 5 octobre 2021, 23 novembre 2021, 22 février 2022, 28 juin 2022, 29 novembre 2022, 7 février 2023, 23 mai 2023, 27 juin 2023, 26 septembre 2023, 21 novembre 2023, 19 décembre 2023, 26 mars 2024, 21 mai 2024, 24 septembre 2024, 17 décembre 2024, et 28 janvier 2025 le Conseil communautaire a désigné les délégués pour siéger dans ces commissions.

Suite à la démission d'élus municipaux, il est proposé à l'Assemblée de procéder à une modification des élus des communes de Haute-Goulaine et de La Planche dans les commissions « Déchets », « Climat – transition énergétique », « Transport – mobilités », « Cycle de l'eau », « Petite enfance – enfance », et « Jeunesse - intergénération ».

De plus, la commune de Clisson souhaite procéder à une modification de ses délégués dans la commission « Petite enfance – enfance ».

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1, et L. 5211-40-1,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 8 septembre 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales,

VU les délibérations communautaires des 29 septembre 2020, 3 novembre 2020, 15 décembre 2020, 26 janvier 2021, 30 mars 2021, 25 mai 2021, 5 octobre 2021, 23 novembre 2021, 22 février 2022, 28 juin 2022, 29 novembre 2022, 7 février 2023, 23 mai 2023, 27 juin 2023, 26 septembre 2023, 21 novembre 2023, 19 décembre 2023, 26 mars 2024, 21 mai 2024, 24 septembre 2024, 17 décembre 2024, et 28 janvier 2025 relatives à la désignation des membres des commissions thématiques intercommunales,

VU la délibération communautaire du 19 décembre 2023 relative à l'adoption du nouveau règlement intérieur de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant la démission de M. Olivier MALIDIN du conseil municipal de Haute-Goulaine,

Considérant les démissions de Mme Frédérique PAVAGEAU, Mme Karine BOUSSONNIERE, M. Christian DELHOMMEAU et Mme Chrystèle FOUREL du conseil municipal de La Planche,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que le Conseil communautaire peut prévoir la participation à ces commissions de conseillers municipaux des communes membres,

Considérant que les membres des commissions pourront bénéficier des mêmes droits qu'ils soient conseillers communautaires ou uniquement conseillers municipaux,

Considérant que les membres titulaires et suppléants pourront être présents lors des réunions de Commission,

Considérant qu'un membre suppléant ne pourra participer au vote qu'en l'absence du membre titulaire de sa commune,

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Déchets »**, comme suit :

Commune de Haute-Goulaine :

- Titulaire : Mme Suzanne DESFORGES (en lieu et place de Olivier Malidin)
- Suppléant : Mme Fanny FERRAND (en lieu et place de Suzanne Desforges)

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Climat – transition énergétique »**, comme suit :

Commune de Haute-Goulaine :

- Titulaire : Mme Suzanne DESFORGES (en lieu et place de Olivier Malidin)
- Suppléant : M. Philippe TIJOU (pas de changement)

Commune de La Planche :

- Titulaire : M. Jean-Paul HERVOUET (pas de changement)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Frédérique Pavageau)

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Transport - mobilités »**, comme suit :

Commune de La Planche :

- Titulaire : Mme Virginie BATARD (en lieu et place de Karine Boussonnière)
- Suppléant : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU (en lieu et place de Virginie Batard)

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Cycle de l'eau »**, comme suit :

Commune de La Planche :

- Titulaire : M. Bernard HERVOUET (pas de changement)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Christian Delhommeau)

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Petite enfance - enfance »**, comme suit :

Commune de La Planche :

- Titulaire : Mme Valérie GIRAUDET (pas de changement)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Frédérique Pavageau)

Commune de Clisson :

- Titulaire : Mme Véronique JOUSSET (pas de changement)
- Suppléant : Mme Alexia PIROIS (en lieu et place de Marie Claude BAILLIARD)

DESIGNE les délégués pour siéger à la **commission « Jeunesse - intergénération »**, comme suit :

Commune de La Planche :

- Titulaire : Mme Valérie GIRAUDET (en lieu et place de Chrystèle Fourel)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Valérie Giraudet)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant dans les 12 commissions thématiques intercommunales, ci-jointe en annexe.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

FINANCES ET PROSPECTIVE			ATTRACTIVITE ECONOMIQUE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel VALLET	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Jean-Guy CORNU	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Christine JAGU	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Cédric VIRMOUT	BOUSSAY	Titulaire	Rolande PUJET	BOUSSAY
Suppléant	Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY	Suppléant		BOUSSAY
Titulaire	Jean-Michel BOUSSONNIERE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Jean-Michel BOUSSONNIERE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Pascal DROUARD	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Xavier BONNET	CLISSON	Titulaire	Xavier BONNET	CLISSON
Suppléant	Anne LEROY-RUIZ	CLISSON	Suppléant	Benoist PAYEN	CLISSON
Titulaire	François GUILLOT	GETIGNE	Titulaire	Alex BOISSELIER	GETIGNE
Suppléant	Laurence VALTON	GETIGNE	Suppléant	Carine SARTORI	GETIGNE
Titulaire	Anthony BOUCHER	GORGES	Titulaire	Jacques HARDY	GORGES
Suppléant	Viviane JEANDEAUD	GORGES	Suppléant	Alexis BLANCHARD	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Clément LEROY	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Arnaud RIPOCHE	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Philippe FORMENTEL	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Luc VIAUD	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Jean-Yves ARTAUD	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Vincent MAGRE	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Séverine JOLY-PIVETEAU	LA PLANCHE	Titulaire	Benoit LIMOUSIN	LA PLANCHE
Suppléant	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE
Titulaire	Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Aymar RIVALLIN	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Guillaume HAULBERT	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Stéphanie SOURISSEAU	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Rodolphe BORRE	MONNIERES	Titulaire	Benoît COUTEAU	MONNIERES
Suppléant	Benoît COUTEAU	MONNIERES	Suppléant	Vincent CAILLÉ	MONNIERES
Titulaire	André CONFOLANT	REMOUILLE	Titulaire	Jean-Pierre THIBAUD	REMOUILLE
Suppléant	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Véronique COJEAN	REMOUILLE
Titulaire	Nicolas DEROCHÉ	ST-FIACRE	Titulaire	Danièle GADAIS	ST-FIACRE
Suppléant	Danièle GADAIS	ST-FIACRE	Suppléant		ST-FIACRE
Titulaire	Nathalie VOLPATO	ST HILAIRE	Titulaire	Dominique VALTON	ST HILAIRE
Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE	Titulaire	Mathieu FRESLON	ST LUMINE
Suppléant	Janik RIVIERE	ST LUMINE	Suppléant	Yannick BOVAGNET	ST LUMINE
Titulaire	Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Sylvain MOULET	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Nicolas GILLIER	VIEILLEVIGNE

TOURISME - CULTURE			URBANISME - HABITAT		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Ronan BERNARD	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Sandrine DANIEL	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Mme Virginie HARSCOUE	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	M. Thierry CREIS	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Sébastien CHAMBRAGNE	BOUSSAY	Titulaire	David HARDY	BOUSSAY
Suppléant	Maude SOULLARD	BOUSSAY	Suppléant	Rolande PUJET	BOUSSAY
Titulaire	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Guillaume LANDREAU	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Karine DELPORTE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Christian PEULVEY	CLISSON	Titulaire	Bernard BELLANGER	CLISSON
Suppléant	Christophe BUTRUILLE	CLISSON	Suppléant	Thibault MORIZUR	CLISSON
Titulaire	Mickaël BODET	GETIGNE	Titulaire	Gilles CHABAS	GETIGNE
Suppléant	Chantal AUDRAIN	GETIGNE	Suppléant	Romuald POULNAIS	GETIGNE
Titulaire	Hélène BRAULT	GORGES	Titulaire	Michelle BROSSET	GORGES
Suppléant	Séverine PROTOIS-MENU	GORGES	Suppléant	Didier MEYER	GORGES
Titulaire	Pascale JULIENNE	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Claire DOUILLARD	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Franck BRIDOUX	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vincent MAGRE	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Elodie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Aurélié ARQUIER	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Bruno TOUPET	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Christophe BATARD	LA PLANCHE	Titulaire	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant	Gauthier WALSER	LA PLANCHE	Suppléant	Romain COUPRIE	LA PLANCHE
Titulaire	Steve MANSEAU	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Jean-Luc SALE	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Vincent CAILLÉ	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON	MONNIERES
Suppléant	Magali RAVELEAU DUAUT	MONNIERES	Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES
Titulaire	Ophélie CONCY-LAIR	REMOUILLE	Titulaire	Louis-Marie MUEL	REMOUILLE
Suppléant	Christine ZAKAS	REMOUILLE	Suppléant	André CONFOLANT	REMOUILLE
Titulaire	Régine POIRON	ST-FIACRE	Titulaire	Pascal DABIN	ST-FIACRE
Suppléant	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE	Suppléant	Guillaume NEAU	ST-FIACRE
Titulaire	Sylvaine ALBERT	ST HILAIRE	Titulaire	Romain RICHARD	ST HILAIRE
Suppléant	Judith LE STER SCHWARZBARD	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Yannick BOVAGNET	ST LUMINE	Titulaire	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE	Suppléant	Cosmin PLESAN	ST LUMINE
Titulaire	Catherine BROCHARD	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Daniel BONNET	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Adrien REMAUD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Bruno JAUNET	VIEILLEVIGNE

Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

VOIRIE - PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE			TRANSPORTS ET MOBILITES		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel MENGUY	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Benoît MARIONNEAU	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	M. Jacques NUAUD	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Anne BUISSETTE	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	David HARDY	BOUSSAY	Titulaire	Christelle BREBION	BOUSSAY
Suppléant	Germain COULONNIER	BOUSSAY	Suppléant	Rolande PUJET	BOUSSAY
Titulaire	Christophe MATHE	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Patrick GOURAUD	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Laurence LEHUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Jean-Pierre LANDREAU	CLISSON	Titulaire	Christophe BUTRUILLE	CLISSON
Suppléant	Yves MIGNOTTE	CLISSON	Suppléant	Jean Pierre LANDREAU	CLISSON
Titulaire	Stéphane RABILLER	GETIGNE	Titulaire	Karine GUIMBRETIÈRE	GETIGNE
Suppléant	Olivier JARRET	GETIGNE	Suppléant	Florian GRIMBERGER	GETIGNE
Titulaire	Bernard GRIMAUD	GORGES	Titulaire	Gaëtan BOURASSEAU	GORGES
Suppléant	Pedro MAIA	GORGES	Suppléant	Christophe BEZIER	GORGES
Titulaire	Rémi ATHIMON	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Fabrice CUCHOT	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Brigitte BONNEAU	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Philippe TIJOU	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Patrick TESSIER	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Patrice CHOIMET	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Philippe FORMENTEL	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Corentin BAUDRY	LA PLANCHE	Titulaire	Virginie BATARD	LA PLANCHE
Suppléant	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant	Séverine JOLY-PIVETEAU	LA PLANCHE
Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Thierry ERRARD	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Virginie MERIEAU	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Marie Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	MONNIERES	Titulaire	Stéphane ENTEME	MONNIERES
Suppléant	Sébastien BESSON	MONNIERES	Suppléant	Richard LOPEZ	MONNIERES
Titulaire	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE	Titulaire	Ophélie CONCY-LAIR	REMOUILLE
Suppléant	Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Guillaume NEAU	ST-FIACRE	Titulaire	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Suppléant		ST-FIACRE	Suppléant	Adrien BEL	ST-FIACRE
Titulaire	Fabien MANDIN	ST HILAIRE	Titulaire	Dominique VALTON	ST HILAIRE
Suppléant	Michael HERVOUET	ST HILAIRE	Suppléant	Sophie RIDEAU	ST HILAIRE
Titulaire	Xavier GUILLOU	ST LUMINE	Titulaire	Valérie DRAN	ST LUMINE
Suppléant	Mme Audrey CHICHET	ST LUMINE	Suppléant		ST LUMINE
Titulaire	Bruno JAUNET	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Solène GODARD	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Vanessa BROCHARD	VIEILLEVIGNE

DECHETS			CYCLE DE L'EAU		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Marielle JEANNEAU	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Dominique PIRMET	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Daniel VALLET	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Sandrine DANIEL	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Gwenaëlle LEBUZIT-RACAPE CHAUVET	BOUSSAY	Titulaire	Sébastien CHAMBRAGNE	BOUSSAY
Suppléant	Nicolas CHARRIER	BOUSSAY	Suppléant	Gwenaëlle LEBUZIT-RACAPE CHAUVET	BOUSSAY
Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Thierry COCHIN	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Lysiane DEGOSSE	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Alain BLAISE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Philippe BRETAUDEAU	CLISSON	Titulaire	Bernard BELLANGER	CLISSON
Suppléant	Dominique POILANE	CLISSON	Suppléant	Laurent MALDELAR	CLISSON
Titulaire	Marion BERNARD	GETIGNE	Titulaire	François GUILLOT	GETIGNE
Suppléant	René LESIEUR	GETIGNE	Suppléant	Gilles CHABAS	GETIGNE
Titulaire	François SORIN	GORGES	Titulaire	Bruno ALLIOT	GORGES
Suppléant	Jean-François RAUD	GORGES	Suppléant	Didier MEYER	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Rémi ATHIMON	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fanny FERRAND	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Arnaud RIPOCHE	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Agnès PARAGOT	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Marie MOREL	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Séverine KUTER	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Elodie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Rachel DROUET	LA PLANCHE	Titulaire	Bernard HERVOUET	LA PLANCHE
Suppléant	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE	Suppléant		LA PLANCHE
Titulaire	Stéphanie AUBIN	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Linda GABORIAU	MONNIERES	Titulaire	Pascal BOUTON	MONNIERES
Suppléant	Stéphane ENTEME	MONNIERES	Suppléant	Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	MONNIERES
Titulaire	Rodolphe DUBOIS	REMOUILLE	Titulaire	André CONFOLANT	REMOUILLE
Suppléant	Roger OSTIN	REMOUILLE	Suppléant	Jérôme LETOURNEAU	REMOUILLE
Titulaire	Danièle GADAIS	ST-FIACRE	Titulaire	Pascal DABIN	ST-FIACRE
Suppléant	Adrien BEL	ST-FIACRE	Suppléant	Guillaume NEAU	ST-FIACRE
Titulaire	Régis HAMY	ST HILAIRE	Titulaire	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Suppléant	Olivier ALBERTEAU	ST HILAIRE	Suppléant	Michael HERVOUET	ST HILAIRE
Titulaire	Tanguy CHATELLIER	ST LUMINE	Titulaire	Xavier GUILLOU	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE	Suppléant	Marie-Françoise RIVIERE	ST LUMINE
Titulaire	Sophie PACÉ	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Alain BOUCHER	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Catherine BROCHARD	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Martial RICHARD	VIEILLEVIGNE

Désignation des délégués dans les commissions thématiques intercommunales

CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE			EQUIPEMENTS AQUATIQUES		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Daniel MENGUY	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Corinne HERVOUET	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant		AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Laurence LIMON - DUPARCMEUR	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Christelle BREBION	BOUSSAY	Titulaire	Florine MUSSO	BOUSSAY
Suppléant	Julien LOISEAU	BOUSSAY	Suppléant	Karine JAUNET	BOUSSAY
Titulaire	Viviane HERMON	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Valérie LECORNET	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Guillaume LANDREAU	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Laurent MALDELAR	CLISSON	Titulaire	Anne LEROY-RUIZ	CLISSON
Suppléant	Gaëlle ROMI	CLISSON	Suppléant	Eric BETSCHAT	CLISSON
Titulaire	René LESIEUR	GETIGNE	Titulaire	Thibaud TOULLIER	GETIGNE
Suppléant	Lore PICHAUD	GETIGNE	Suppléant	Olivier FOULONNEAU	GETIGNE
Titulaire	Didier MEYER	GORGES	Titulaire	Raymonde NEAU	GORGES
Suppléant	Delphine BRIAND	GORGES	Suppléant	Sonia PETIT	GORGES
Titulaire	Suzanne DESFORGES	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Brigitte BONNEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Philippe TIJOU	HAUTE-GOULAIN	Suppléant		HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Vincent PESURET	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Jean-Marie CAMIER	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Laurence CLEMENCEAU	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant		LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Jean-Paul HERVOUET	LA PLANCHE	Titulaire	Jean-Paul RICHARD	LA PLANCHE
Suppléant		LA PLANCHE	Suppléant	Angélique BOUCHAUD	LA PLANCHE
Titulaire	Jérôme MACE	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Dominique SOULARD	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Jean-Noël DUGAST	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Romain PASQUINI	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Stéphane ENTEME	MONNIERES	Titulaire	Servane CHESNEAU	MONNIERES
Suppléant	Christian MAILLARD	MONNIERES	Suppléant	Françoise MENARD	MONNIERES
Titulaire	Simon DELHOMMEAU	REMOUILLE	Titulaire	Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Dorothee MORIN	REMOUILLE
Titulaire	Maggy CONSTANTIN	ST-FIACRE	Titulaire	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE
Suppléant	Vincent LHOPITAL	ST-FIACRE	Suppléant		ST-FIACRE
Titulaire	Olivier ALBERTEAU	ST HILAIRE	Titulaire	Fabien MANDIN	ST HILAIRE
Suppléant	Régis HAMY	ST HILAIRE	Suppléant	Romain RICHARD	ST HILAIRE
Titulaire	Louissette CAILLON	ST LUMINE	Titulaire	Audrey CHICHET	ST LUMINE
Suppléant		ST LUMINE	Suppléant		ST LUMINE
Titulaire	Damien MÉCHINEAU	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Nelly SORIN	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Sophie PACÉ	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Évelyne RAULET	VIEILLEVIGNE

JEUNESSE - INTERGENERATION			PETITE ENFANCE - ENFANCE		
FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE	FONCTION	NOM des DELEGUES	COMMUNE
Titulaire	Patricia MANGAUD	AIGREFEUILLE S/M	Titulaire	Françoise ABELARD	AIGREFEUILLE S/M
Suppléant	Catherine LEROY	AIGREFEUILLE S/M	Suppléant	Patricia MANGAUD	AIGREFEUILLE S/M
Titulaire	Véronique NEAU-REDOIS	BOUSSAY	Titulaire	Maude SOULLARD	BOUSSAY
Suppléant	Béatrice VISONNEAU	BOUSSAY	Suppléant	Anne MAOULIDA	BOUSSAY
Titulaire	Laurence LEUCHER	CHÂTEAU-THEBAUD	Titulaire	Nicolas TOUZEAU	CHÂTEAU-THEBAUD
Suppléant	Sophie MAISDON	CHÂTEAU-THEBAUD	Suppléant	Séverine LEMAITRE	CHÂTEAU-THEBAUD
Titulaire	Alexia PIROIS	CLISSON	Titulaire	Véronique JOUSSET	CLISSON
Suppléant	Muriel DEUDÉ	CLISSON	Suppléant	Alexia PIROIS	CLISSON
Titulaire	Nadège LEMELLE	GETIGNE	Titulaire	Florian GRIMBERGER	GETIGNE
Suppléant	Angéline BULOT	GETIGNE	Suppléant	Séverine DOLLET	GETIGNE
Titulaire	Cynthia OULLIER	GORGES	Titulaire	Séverine PROTOIS MENU	GORGES
Suppléant	Michelle BROSSET	GORGES	Suppléant	Morgane LEPIOUFF	GORGES
Titulaire	Julie VOLEAU	HAUTE-GOULAIN	Titulaire	Julie VOLEAU	HAUTE-GOULAIN
Suppléant	Fabienne COLAS	HAUTE-GOULAIN	Suppléant	Jean-Jacques BEAUGRAND	HAUTE-GOULAIN
Titulaire	Pierre NOBLET	LA HAYE-FOUASSIERE	Titulaire	Vanessa PAGEOT	LA HAYE-FOUASSIERE
Suppléant	Stéphanie VIOLIN	LA HAYE-FOUASSIERE	Suppléant	Elise LEBAIL	LA HAYE-FOUASSIERE
Titulaire	Valérie GIRAUDET	LA PLANCHE	Titulaire	Valérie GIRAUDET	LA PLANCHE
Suppléant		LA PLANCHE	Suppléant		LA PLANCHE
Titulaire	Claire BRANGER	MAISDON S/SEVRE	Titulaire	Nathalie BRANGER	MAISDON S/SEVRE
Suppléant	Edith RENAUD	MAISDON S/SEVRE	Suppléant	Anne HUET	MAISDON S/SEVRE
Titulaire	Françoise MENARD	MONNIERES	Titulaire	Hélène QUÉMERÉ	MONNIERES
Suppléant	Hélène QUEMERE	MONNIERES	Suppléant	Linda GABORIAU	MONNIERES
Titulaire	Nicolas BOUCHER	REMOUILLE	Titulaire	Sandrine TEISSEDE	REMOUILLE
Suppléant	Frédéric DRONNEAU	REMOUILLE	Suppléant	Myriam GERMAIN	REMOUILLE
Titulaire	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE	Titulaire	Joëlle LABAT	ST-FIACRE
Suppléant	Joëlle LABAT	ST-FIACRE	Suppléant	Sandrine MANDIN-DIRAISON	ST-FIACRE
Titulaire	Sylvaine ALBERT	ST HILAIRE	Titulaire	Catherine TAILLEE PERRAUD	ST HILAIRE
Suppléant	Josiane BOSCHE	ST HILAIRE	Suppléant	Denis THIBAUD	ST HILAIRE
Titulaire	Julie BAUDRY	ST LUMINE	Titulaire	Janik RIVIERE	ST LUMINE
Suppléant	Hélène CADIOU	ST LUMINE	Suppléant	Valérie DRAN	ST LUMINE
Titulaire	Christian JABIER	VIEILLEVIGNE	Titulaire	Christian JABIER	VIEILLEVIGNE
Suppléant	Marie-Françoise VALIN	VIEILLEVIGNE	Suppléant	Agnès MARTIN HERBOUILLER	VIEILLEVIGNE

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-63

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Régie du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés : délégués au conseil d'exploitation - modification

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-63

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Régie du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés : délégués au conseil d'exploitation - modification

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, la régie du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo, qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- un conseil d'exploitation, dénommé « Conseil d'exploitation Environnement – déchets » composé de 16 membres, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre
- le président du conseil d'exploitation
- et le directeur de la régie

Les conseillers membres du conseil d'exploitation sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo. La majorité des membres titulaires doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat et sont renouvelés à l'occasion du renouvellement général du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, en séance du 15 juillet 2020, 3 novembre 2020, 29 novembre 2022, 7 février 2023, et 28 janvier 2025 a désigné les délégués pour siéger au conseil d'exploitation de la régie Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

La Commune de Haute-Goulaine a informé de la démission d'un élu de son conseil municipal, qui était également membre du conseil d'exploitation de la régie Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

DELIBERATION

VU les articles L2221-11 à L2221-14 et R2221-63 à R2221-71 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,

VU la délibération communautaire du 24 janvier 2017 approuvant la création de la régie intercommunale dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et les statuts,

VU la délibération communautaire du 7 juillet 2020 approuvant les modifications apportées aux statuts de la régie du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU les délibérations communautaires du 15 juillet 2020, 3 novembre 2020, 29 novembre 2022, 7 février 2023, et 28 janvier 2025 désignant les délégués pour siéger au conseil d'exploitation de la régie Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant la démission de M. Olivier MALIDIN du conseil municipal de Haute-Goulaine,

Considérant que la majorité des membres titulaires du conseil d'exploitation doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

MODIFIE les délégués pour siéger au conseil d'exploitation de la régie Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, comme suit :

Commune de Haute-Goulaine :

- Titulaire : Mme Suzanne DESFORGES (pas de changement)
- Suppléant : Mme Fanny FERRAND (en lieu et place de Olivier Malidin)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant au conseil d'exploitation de la régie Collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Aigrefeuille-sur-Maine	Marielle JEANNEAU	Daniel VALLET
Boussay	Gwenaëlle LEBUZIT CHAUVET	Nicolas CHARRIER
Château-Thébaud	Thierry COCHIN	Lysianne DEGOSSE
Clisson	Philippe BRETEAUDEAU	Dominique POILANE
Gétigné	Marion BERNARD	René LESIEUR
Gorges	François SORIN	Jean-François RAUD
Haute-Goulaine	Suzanne DESFORGES	Fanny FERRAND
La Haye-Fouassière	Vincent MAGRÉ	Séverine KUTER
La Planche	Rachel DROUET	Jean-Paul HERVOUET
Maisdon-sur-Sèvre	Stéphanie AUBIN	Jérôme MACE
Monnières	Linda GABORIAU	Stéphane ENTEME
Remouillé	Jérôme LETOURNEAU	Louis-Marie MUEL
Saint-Fiacre-sur-Maine	Danièle GADAIS	Adrien BEL
Saint-Hilaire-de-Clisson	Régis HAMY	Olivier ALBERTEAU
Saint-Lumine-de-Clisson	Janik RIVIERE	
Vieilleville	Sophie PACÉ	Catherine BROCHARD

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-64

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Régie du service public de l'eau : délégués au conseil d'exploitation - modification

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Etaient présents :

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES REMOUILLE	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE ST-HILAIRE-DE-CLISSON ST-LUMINE-DE-CLISSON VIEILLEVIGNE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN M. Denis THIBAUD Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEBRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-64

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Régie du service public de l'eau : délégués au conseil d'exploitation - modification

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, la régie autonome du service public de l'eau est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- un conseil d'exploitation, dénommé « Conseil d'exploitation du service public de l'eau » composé de 16 membres, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre
- le président du conseil d'exploitation,
- et le directeur de la régie

Les conseillers membres du conseil d'exploitation sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo. La majorité des membres titulaires doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat et sont renouvelés à l'occasion du renouvellement général du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, en séance du 15 juillet 2020, 8 septembre 2020, 30 mars 2021, 28 juin 2022, 27 juin 2023, 26 septembre 2023, 26 mars 2024, et 19 novembre 2024 a désigné les délégués pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau.

La Commune de La Planche a informé de la démission d'un élu de son conseil municipal, qui était également membre du conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau.

DELIBERATION

VU les articles L2221-11 à L2221-14 et R2221-63 à R2221-71 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,

VU la délibération communautaire du 7 juillet 2020 approuvant la création de la Régie du service public de l'eau, et les statuts s'y rattachant,

VU les délibérations communautaires du 15 juillet 2020, 8 septembre 2020, 30 mars 2021, 28 juin 2022, 27 juin 2023, 26 septembre 2023, 26 mars 2024, et 19 novembre 2024 relatives à la désignation des délégués pour siéger au Conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau,

Considérant la démission de M. Christian DELHOMMEAU de son mandat d'élu municipal de la commune de La Planche, ex-membre du conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Considérant que la majorité des membres titulaires du conseil d'exploitation doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

MODIFIE les délégués pour siéger au conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau, comme suit :

Commune de La Planche :

- Titulaire : M. Bernard HERVOUET (pas de changement)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Christian Delhommeau)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant au conseil d'exploitation de la régie du service public de l'eau :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Aigrefeuille-sur-Maine	Dominique PIRMET	Sandrine DANIEL
Boussay	Sébastien CHAMBRAGNE	Gwenaëlle LEBUZIT CHAUVET
Château-Thébaud	Alain BLAISE	Thierry COCHIN
Clisson	Bernard BELLANGER	Laurent MALDELAR
Gétigné	François GUILLOT	Gilles CHABAS
Gorges	Bruno ALLIOT	Didier MEYER
Haute-Goulaine	Rémi ATHIMON	Arnaud RIPOCHE
La Haye-Fouassière	Jean-Marie MOREL	Philippe ROUSSEAU
La Planche	Bernard HERVOUET	
Maisdon-sur-Sèvre	Jérôme MACÉ	Romain PASQUINI
Monnières	Pascal BOUTON	Marie-Louise DE LA GUIGNERAYE
Remouillé	André CONFOLANT	Jérôme LETOURNEAU
Saint-Fiacre-sur-Maine	Pascal DABIN	Guillaume NEAU
Saint-Hilaire-de-Clisson	M. Denis THIBAUD	M. Mickaël HERVOUET
Saint-Lumine-de-Clisson	Xavier GUILLOU	Marie-Françoise RIVIERE
Vieilleville	Alain BOUCHER	Martial RICHARD

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-65

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Régie du service public de gestion des transports et de la mobilité : délégués au conseil d'exploitation - modification

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-65

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Régie du service public de gestion des transports et de la mobilité : délégués au conseil d'exploitation - modification

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts adoptés, la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité est administrée, sous l'autorité du Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo qui en est le représentant légal et l'ordonnateur, par :

- Un Conseil d'exploitation, composé de 16 membres titulaires, à savoir un représentant par commune membre, et éventuellement un suppléant par commune membre ;
- Le Président du Conseil d'exploitation ;
- Et le Directeur de la Régie.

Les conseillers membres du Conseil d'exploitation sont désignés parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo. La majorité des membres titulaires doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

Les membres du Conseil d'exploitation sont désignés pour la durée du mandat et sont renouvelés à l'occasion du renouvellement général du conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, en séances du 15 juillet, 8 septembre 2020, 3 novembre 2020, 25 mai 2021, 23 novembre 2021, 28 juin 2022, 27 septembre 2022, et 29 novembre 2022 a désigné les délégués pour siéger au conseil d'exploitation Transports et Mobilité.

La Commune de La Planche a informé de la démission d'un élu de son conseil municipal, qui était également membre du conseil d'exploitation Transports et mobilité.

DELIBERATION

VU les articles L2221-11 à L2221-14 et R2221-63 à R2221-71 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux régies dotées de la seule autonomie financière,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 portant sur la création de la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité, et approuvant ses statuts,

VU la délibération communautaire du 7 juillet 2020 approuvant les modifications apportées aux statuts de la régie du service public de gestion des transports et de la mobilité de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU les délibérations communautaires du 15 juillet 2020, 8 septembre 2020, 3 novembre 2020, 25 mai 2021, 23 novembre 2021, 28 juin 2022, 27 septembre 2022, et 29 novembre 2022 désignant les délégués pour siéger au Conseil d'exploitation Transports et mobilité,

Considérant la démission de Mme Karine BOUSSONNIERE de son mandat d'élue municipale de la commune de La Planche, ex-membre du conseil d'exploitation Transports et mobilité,

Considérant que la majorité des membres titulaires du conseil d'exploitation doivent être membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que le Conseil Communautaire doit également veiller à ce que la composition du Conseil d'Exploitation représente la composition pluraliste du Conseil Communautaire,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

MODIFIE les délégués pour siéger au Conseil d'exploitation Transports et mobilité, comme suit :

Commune de La Planche :

- Titulaire : Mme Virginie BATARD (en lieu et place de Karine Boussonnière)
- Suppléant : pas de suppléant (en lieu et place de Virginie Batard)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant au conseil d'exploitation Transports et mobilité :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Aigrefeuille-sur-Maine	Anne BUISSETTE	Benoît MARIONNEAU
Boussay	Christelle BREBION	Rolande PUJET
Château-Thébaud	Alain BLAISE	Laurence LEHUCHER
Clisson	Jean-Pierre LANDREAU	Christophe BUTRUILLE
Gétigné	Karine GUIMBRETIERE	Florian GRIMBERGER
Gorges	Gaëtan BOURASSEAU	Christophe BEZIER
Haute-Goulaine	Fabrice CUCHOT	Philippe TIJOU
La Haye-Fouassière	Vanessa PAGEOT	Patrice CHOIMET
La Planche	Virginie BATARD	
Maisdon-sur-Sèvre	Jean-Noël DUGAST	Virginie MERIEAU
Monnières	Stéphane ENTEME	Richard LOPEZ
Remouillé	Jérôme LETOURNEAU	Ophélie CONCY LAIR
Saint-Fiacre-sur-Maine	Vincent LHOPITAL	Adrien BEL
Saint-Hilaire-de-Clisson	Dominique VALTON	Sophie RIDEAU
Saint-Lumine-de-Clisson	Janik RIVIERE	Valérie DRAN
Vieillevigne	Vanessa BROCHARD	Solène GODARD

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDélibération n°25.03.2025-66

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine - modification**Nombre de membres :**

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISON-DON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-66

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Conseil d'administration du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine - modification

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine est un service médico-social qui s'adresse aux :

- Personnes âgées de plus de 60 ans, leurs familles, aidants et entourage
- Intervenants auprès des personnes âgées : professionnels, bénévoles, institutions
- Personnes en situation de handicap (accueil de 1^{er} niveau à la demande du département de Loire-Atlantique)

L'Association organise en proximité sur le territoire l'information sur les aides favorisant le soutien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans et leurs proches. C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information du public et un centre de ressources pour les professionnels. Elle assure également les missions d'observatoire des besoins et facilite l'accès aux droits du public susvisé.

Sont membres de l'association :

- Toutes personnes physiques et morales partageant les mêmes objectifs
- Les représentants des collectivités territoriales

L'Assemblée générale est composée de tous les membres de l'association. Le conseil d'administration est organisé en trois collèges, dont le collège 3 « collectivités territoriales » composé :

- des représentants des 16 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou leurs suppléants nommément désignés

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020 a désigné les délégués titulaires et les délégués suppléants pour chacune des 16 communes membres pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une modification des délégués concernant les communes de La Planche et Saint-Lumine-de-Clisson, suite à la démission d'élus municipaux qui siégeaient dans le Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, et L. 5211-1,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 21 mai 2024 approuvant la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine pour la période 2024-2027,

VU les statuts en vigueur de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine,

Considérant la démission de Mme Karine BOUSSONNIERE du conseil municipal de la commune de La Planche,

Considérant la démission de Mme Katia MONTAILLER du conseil municipal de la commune de Saint-Lumine-de-Clisson,

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque commune membre au sein du Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

MODIFIE les délégués pour siéger au Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine, comme suit :

Commune de La Planche :

- Délégué titulaire :
 - Mme Séverine JOLY-PIVETEAU (en lieu et place de Karine Boussonnière)
- Délégué suppléant :
 - M. Romain COUPRIE (pas de changement)

Commune de Saint-Lumine-de-Clisson :

- Délégué titulaire :
 - Mme Valérie DRAN (en lieu et place de Katia Montailer)
- Délégué suppléant :
 - M. Yannick BOVAGNET (en lieu et place de Marie-Françoise Rivière)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués pour chacune des 16 communes membres pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo au Conseil d'administration de l'association CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine :

Commune	Titulaires	Suppléants
Aigrefeuille-sur-Maine	Mme Françoise ABELARD	Mme Catherine LEROY
Boussay	Mme Véronique NEAU-REDOIS	Mme Christelle BREBION
Château-Thébaud	Mme Valérie LECORNET	Mme Viviane HERMON
Clisson	Mme Patricia MARY	Mme Marie-Gabrielle CARRE
Gétigné	M. Jonathan PEIGNE	Mme Marion BERNARD
Gorges	Mme Michelle BROSSET	M. Bernard GRIMAUD
Haute-Goulaine	Mme Fabienne COLAS	Mme Julie VOLEAU
La Haye-Fouassière	M. Jean-Luc VIAUD	Mme Sabine AUDRAIN
La Planche	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU	M. Romain COUPRIE
Maisdon-sur-Sèvre	M. Claude HERVE	Mme Salimata FAQUET
Monnières	Mme Emilie BOUTSIOU	Mme Françoise MENARD
Remouillé	Mme Sandrine TEISSEDRE	Mme Véronique COJEAN
Saint-Fiacre-sur-Maine	Mme Anne-Marie AVOINE	Mme Danièle GADAIS
Saint-Hilaire-de-Clisson	Mme Sylvaine ALBERT	Mme Josiane BOSCHE
Saint-Lumine-de-Clisson	Mme Valérie DRAN	M. Yannick BOVAGNET
Vieillevigne	Mme Marie-Françoise VALIN	Mme Marie-Reine LANGLOIS

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-67

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein de l'Assemblée générale de la Mission locale du Vignoble nantais - modification

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISON-DON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-67

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein de l'Assemblée générale de la Mission locale du Vignoble nantais - modification

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

La Mission locale du Vignoble Nantais a pour missions d'organiser les fonctions d'accueil, d'information et d'orientation et le suivi pour les publics jeunes de 16 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et /ou professionnelle et/ou demandeurs de formations.

L'Association organise en proximité sur le territoire :

- L'accueil, l'accompagnement et le suivi de tous les jeunes de 16 à 25 ans et en priorité ceux qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle,
- L'accueil dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation, de l'Emploi,
- L'accueil dans le cadre de l'obligation de formation des mineurs 16-17 ans révolu.

L'association assure la mise en œuvre et/ou la coordination de différents dispositifs d'accompagnement et d'insertion impulsés par l'Etat, la Région, le Département, et Pôle emploi.

La compétence territoriale de la Mission locale du Vignoble Nantais s'exerce sur les territoires de :

- La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine
- La Communauté de communes Sèvre et Loire
- La Communauté de communes de Grandlieu pour les communes du Bignon, Geneston et Montbert

L'association est composée de :

- membres de droit : collectivités territoriales, services et administrations qui concourent au fonctionnement de la Mission locale (financement, mise à disposition de locaux, de personnel...)
- membres adhérents : personnes morales ou physiques qui contribuent à l'objet de l'association

Clisson Sèvre et Maine Agglo est membre au titre du 1^{er} collège « collectivités locales » (représentants des communes et EPCI du périmètre de la Mission locale du Vignoble Nantais) :

- les EPCI à fiscalité propre, situées sur le périmètre de la Mission locale, sont représentés par un membre titulaire et un membre suppléant de chaque commune.

Le Conseil communautaire, en séance du 8 septembre 2020 a désigné les délégués titulaires et les délégués suppléants pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'assemblée générale de l'association Mission locale du Vignoble Nantais.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une modification des délégués concernant la commune de La Planche, suite à la démission d'un élu municipal qui siégeait à l'assemblée générale de l'association Mission locale du Vignoble Nantais.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, et L. 5211-1,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision du Bureau communautaire du 8 novembre 2022 approuvant la convention de partenariat pluriannuelle avec la Mission locale du Vignoble Nantais pour la période 2023-2027,

VU les statuts en vigueur de l'association Mission locale du Vignoble Nantais,

Considérant la démission de Mme Chrystèle FOUREL du conseil municipal de la commune de La Planche,

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de chaque commune membre au sein de l'Assemblée générale de la Mission locale du Vignoble Nantais,

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au scrutin secret,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

MODIFIE les délégués pour siéger à l'assemblée générale de l'association Mission locale du Vignoble Nantais, comme suit :

Commune de La Planche :

- Délégué titulaire :
 - Mme Valérie GIRAUDET (en lieu et place de Chrystèle Fourel)
- Délégué suppléant :
 - M. Pierrick LE GALLOU (pas de changement)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués pour représenter la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo à l'assemblée générale de l'association Mission locale du Vignoble Nantais :

Commune	Titulaires	Suppléants
Aigrefeuille-sur-Maine	Mme Anne BUISSETTE	Mme Laurence LIMON-DUPARCMEUR
Boussay	Mme Véronique NEAU-REDOIS	Mme Rolande PUJET
Château-Thébaud	Mme Valérie LECORNET	M. Guillaume LANDREAU
Clisson	M. Benoist PAYEN	Mme Sonia SANCHEZ
Gétigné	Mme Angéline BULOT	Mme Séverine DOLLET
Gorges	Mme Dominique PAVAGEAU	Mme Morgane LEPIOUFF
Haute-Goulaine	Mme Fabienne COLAS	Mme Julie VOLEAU
La Haye-Fouassière	Mme Céline GASCHET	Mme Sabine AUDRAIN
La Planche	Mme Valérie GIRAUDET	M. Pierrick LE GALLOU
Maisdon-sur-Sèvre	Mme Stéphanie SOURISSEAU	Mme Laurence CATIN
Monnières	Mme Hélène QUEMERE	Mme Servane CHESNEAU
Remouillé	Mme Christine ZAKAS	M. Robert PETIT
Saint-Fiacre-sur-Maine	Mme Sandrine MANDIN-DIRAISON	Mme Régine POIRON
Saint-Hilaire-de-Clisson	Mme Catherine TAILLEE PERRAUD	Mme Josiane BOSCHE
Saint-Lumine-de-Clisson	Mme Julie BAUDRY	Mme Katia MONTAILLER
Vieillevigne	M. Christian JABIER	M. Joël PHELIPPON

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°25.03.2025-68

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble – Grandlieu – modification

Nombre de membres :

☞ En exercice : 49
☞ Présents : 42
☞ Représentés : 6
☞ Votants : 48

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation :

19 mars 2025

Etaients présents :

Secrétaire de séance :

M. François GUILLOT

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Corinne HERVOUET, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Gwenola CORRE, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, Mme Hélène BRAULT, M. Gaëtan BOURASSEAU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES, M. Clément LEROY
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Vanessa PAGEOT, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST, Mme Stéphanie SOURISSEAU
MONNIERES	M. Stéphane ENTEME, Mme Linda GABORIAU
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS, M. Pascal DABIN
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, Mme Nelly BACHELIER

Absents excusés et représentés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU qui a donné procuration à Marielle JEANNEAU
CLISSON	Mme Anne LEROY qui a donné procuration à Christian PEULVEY
GORGES	Mme Séverine PROTOIS-MENU qui a donné procuration à Didier MEYER
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS qui a donné procuration à Fabrice CUCHOT
REMOUILLE	Mme Sandrine TEISSEDRE qui a donné procuration à Jérôme LETOURNEAU
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT qui a donné procuration à Denis THIBAUD

Absents excusés :

VIEILLEVIGNE	M. Sylvain MOULET
---------------------	-------------------

Délibération n°25.03.2025-68

ADMINISTRATION GENERALE

OBJET – Désignation des représentants de Clisson Sèvre et Maine Agglo au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble – Grandlieu – modification

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – 1^{ère} Vice-Présidente

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat mixte fermé d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble - Grandlieu est composé des membres suivants :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Communauté de communes Sèvre et Loire
- Communauté de communes Sud Retz Atlantique
- Communauté de communes Terres de Montaigu
- Communes de Geneston, La Chevrolière, La Limouzinière, Le Bignon, Montbert, Pont Saint Martin, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grandlieu

Le SAEP Vignoble – Grandlieu exerce :

- Une compétence obligatoire relative à la production d'eau potable
- Une compétence optionnelle dite « à la carte » n°1 relative au transport d'eau potable
- Une compétence optionnelle dite « à la carte » n°2 relative à la distribution d'eau potable

Clisson Sèvre et Maine Agglo adhère au SAEP Vignoble – Grandlieu pour la compétence obligatoire, et également pour la compétence optionnelle à la carte n°1 relative au transport d'eau potable du syndicat.

Le Conseil communautaire, en séances du 8 septembre 2020, 29 septembre 2020, 28 juin 2022, 27 juin 2023, et 26 mars 2024 a désigné les délégués pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble – Grandlieu.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à une modification des délégués concernant les communes de Haute-Goulaine et La Planche, suite à la démission d'élus municipaux qui siégeaient dans le syndicat SAEP Vignoble – Grandlieu.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-1, L5711-1, et L.5721-2,

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024 approuvant les statuts de Clisson Sèvre et Maine Agglo, conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo n° 02.07.2019-03 du 2 juillet 2019 validant le scénario concernant la prise de compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020,

VU les délibérations communautaires du 8 septembre 2020, 29 septembre 2020, 28 juin 2022, 27 juin 2023, et 26 mars 2024 relatives à la désignation des représentants pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble – Grandlieu,

VU la délibération communautaire du 5 octobre 2021 approuvant la modification des statuts du SAEP Vignoble-Grandlieu dans le cadre de la reprise par Clisson Sèvre et Maine Agglo de la compétence optionnelle dite « à la carte » relative à la distribution d'eau potable,

Considérant les statuts en vigueur du SAEP Vignoble – Grandlieu,

Considérant la démission de M. Olivier MALIDIN du conseil municipal de Haute-Goulaine, par ailleurs représentant au SAEP Vignoble-Grandlieu,

Considérant la démission de M. Christian DELHOMMEAU du conseil municipal de La Planche, par ailleurs représentant au SAEP Vignoble-Grandlieu,

Considérant la nécessité de procéder à une modification des délégués au comité syndical du SAEP Vignoble-Grandlieu,

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Considérant l'accord unanime des conseillers communautaires pour ne pas procéder au**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :****Suffrages exprimés :**

Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

MODIFIE les délégués pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble – Grandlieu, comme suit :Commune de Haute-Goulaine :

- Délégués titulaires :
 - M. Rémi ATHIMON (pas de changement)
 - M. Jean-Marc MENARD (pas de changement)
- Délégués suppléants :
 - M. Fabrice CUCHOT (pas de changement)
 - Pas de 2^{ème} suppléant (en lieu et place de Olivier Malidin)

Commune de La Planche :

- Délégué titulaire :
 - M. Bernard HERVOUET (pas de changement)
- Délégué suppléant :
 - Pas de suppléant (en lieu et place de Christian Delhommeau)

ACTUALISE en conséquence la liste des délégués siégeant au comité syndical du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SAEP) Vignoble – Grandlieu :

Titulaires		Suppléants	
Prénom et Nom	Commune	Prénom et Nom	Commune
M. Jean-Guy CORNU	Aigrefeuille-sur-Maine	Dominique PIRMET	Aigrefeuille-sur-Maine
M. Alain BLAISE	Château-Thébaud	M. Thierry COCHIN	Château-Thébaud
M. Bernard BELLANGER	Clisson	M. Philippe BRETAUDEAU	Clisson
M. Laurent MALDELAR	Clisson	M. Dominique POILANE	Clisson
M. François GUILLOT	Gétigné	Mme Karine GUIMBRETIERE	Gétigné
M. Jacques HARDY	Gorges	M. Didier MEYER	Gorges
M. Bruno ALLIOT	Gorges	M. Bernard GRIMAUD	Gorges
M. Rémi ATHIMON	Haute-Goulaine	M. Fabrice CUCHOT	Haute-Goulaine
M. Jean-Marc MENARD	Haute-Goulaine		Haute-Goulaine
M. Jean-Marie MOREL	La Haye-Fouassière	M. Vincent MAGRE	La Haye-Fouassière
M. Jean-Yves ARTAUD	La Haye-Fouassière	M. Philippe ROUSSEAU	La Haye-Fouassière
M. Bernard HERVOUET	La Planche		La Planche
M. Jérôme MACE	Maisdon-sur-Sèvre	M. Romain PASQUINI	Maisdon-sur-Sèvre
M. Pascal BOUTON	Monnières	Mme Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE	Monnières
M. André CONFOLANT	Remouillé	M. Louis-Marie MUEL	Remouillé
M. Pascal DABIN	St-Fiacre-sur-Maine	M. Guillaume NEAU	St-Fiacre-sur-Maine
M. Denis THIBAUD	St-Hilaire-de-Clisson	M. Mickaël HERVOUET	St-Hilaire-de-Clisson
M. Xavier GUILLOU	St-Lumine-de-Clisson	M. Teddy PRIEUR	St-Lumine-de-Clisson
M. Daniel BONNET	Vieilleville	M. Martial RICHARD	Vieilleville

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

#signature1#

#signature2#